



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8296^e séance

Mercredi 27 juin 2018, à 10 h 20

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Lie Cheng
Côte d'Ivoire	M. Dah
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Alemu
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/619)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/619)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

M. De Mistura participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/617, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies, et sur le document S/2018/619, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant les membres du Conseil de sécurité. Lors de mon dernier exposé au Conseil, le 16 mai (voir S/PV.8260), j'ai parlé de trois priorités fondamentales : la désescalade, la relance du processus politique et la nécessité de rapprocher les différents groupes de parties prenantes internationales

par le biais de la diplomatie de haut niveau, parce que l'heure est venue pour la diplomatie de haut niveau. Je voudrais maintenant faire le point de la situation sur chacun de ces éléments.

Premièrement, en ce qui concerne la désescalade, je suis au regret de devoir dire qu'il n'y a pas grand-chose à signaler, tout du moins, pas grand-chose de positif à signaler. De fait, je suis très préoccupé par la tournure des événements, en particulier dans le sud-ouest de la Syrie. Dans cette région, à l'heure où nous parlons, nous assistons à une offensive terrestre à grande échelle, ainsi qu'à des bombardements aériens et des échanges de tirs de part et d'autre. Je veux croire que le Conseil de sécurité ne permettra pas que cette situation se transforme en une nouvelle Ghouta orientale ou un nouvel Alep oriental ou un nouvel Alep en général, où de nombreux civils ont été sacrifiés et ont perdu la vie. C'est cependant dans ce sens que les choses me semblent aller.

Nous devons être conscients de ce que cela signifierait si le sud-ouest devenait le théâtre d'une bataille à grande échelle livrée jusqu'à la fin. En termes de population qui pourrait être touchée dans cette zone, ce serait l'équivalent d'Alep et de la Ghouta orientale combinés. Les combats ont déjà provoqué le déplacement de quelque 45 000 personnes, voire près de 50 000, d'après mes informations, principalement en provenance de l'est de la province de Deraa vers des zones situées près de la frontière avec la Jordanie. Rien que cette année, plus de 900 000 personnes en Syrie ont été déplacées dans le pays. Peut-on imaginer quelle serait la situation si l'on ajoutait à ce chiffre toutes les personnes qui se trouvent dans l'est de la province de Deraa? Mon collègue John Ging, que je vois dans la salle aujourd'hui et que je salue, fera tout à l'heure un exposé plus détaillé au Conseil sur ces questions.

Nous devons également réfléchir aux conséquences régionales. Comme le Secrétaire général António Guterres l'a dit lui-même, l'escalade dans le sud-ouest pose des risques considérables pour la sécurité et la stabilité régionales. Je l'ai moi-même souligné à maintes reprises. De fait, les tensions régionales perdurent. Pour ne donner qu'un exemple au Conseil, lundi dernier, on a signalé des frappes aériennes contre l'aéroport de Damas, que les médias d'État syriens ont attribuées à Israël. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer cette information de façon indépendante, et Israël n'a fait aucune déclaration à ce sujet, mais nous sommes préoccupés par le fait qu'une bataille à grande

échelle dans le sud-ouest ne ferait qu'alimenter ces tensions. Dans le cas d'Alep, de la Ghouta et d'autres endroits en Syrie, nous avons toujours placé le caractère sacré de la vie humaine – civile – au-dessus de toute autre considération.

Nous avons vu, ces derniers mois, une intensification du dialogue régional sur le sud-ouest du pays, et nous l'avons suivi avec intérêt, car nous avons constaté et estimé qu'il y avait des progrès. C'est pourquoi j'exhorte toutes les parties – le Gouvernement syrien, les groupes armés et toutes les parties intéressées – à faire fond sur les enseignements que nous avons tous tirés de la Ghouta orientale, de la Ghouta, d'Alep et d'ailleurs, et à utiliser les canaux déjà en place – et nous savons qu'ils existent et nous savons où ils sont – pour œuvrer à des arrangements capables de prévenir de nouvelles souffrances, de protéger les civils et d'éviter une nouvelle tragédie dans ce conflit cruel vieux de sept ans. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter en consultations privées, car nous sommes vraiment très préoccupés.

En ce qui concerne la commission constitutionnelle, nous commençons à observer des avancées sur la voie d'un processus politique. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par le fait que l'escalade militaire pourrait compromettre les progrès que nous constatons sur le front politique. Au cours du mois écoulé, nous avons redoublé d'efforts pour promouvoir la mise en œuvre de la déclaration finale de Sotchi et établir une commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'ONU, dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution 2254 (2015).

Quatre mois et demi après la déclaration de Sotchi, le 28 mai, le Gouvernement syrien a donné un coup d'accélérateur en communiquant à mon bureau à Damas 50 noms pour la liste du Gouvernement. J'ai remercié le Gouvernement syrien de cette mesure importante. J'ai également remercié la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, avec qui je sais que le Gouvernement syrien a examiné la liste et dont les encouragements ont permis cette avancée.

Après avoir reçu la liste, j'ai décidé de consulter les principaux partenaires régionaux à Istanbul, à Téhéran, au Caire et ailleurs, et j'ai rencontré de hauts responsables dans les pays de ces capitales, notamment le Président Al Sisi, de l'Égypte, ainsi que des représentants de la Ligue des États arabes et des dirigeants de l'opposition. J'ai été en contact avec la Fédération de Russie à

plusieurs niveaux, ainsi qu'avec les États-Unis et les pays européens. Sur la base de ces discussions utiles, j'ai estimé que le moment était venu de tirer parti de l'initiative du Gouvernement syrien pour intensifier et approfondir les consultations. C'est ainsi que, le 19 juin, j'ai tenu des consultations conjointes à très haut niveau à Genève avec la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran. Nous avons discuté de la meilleure manière d'assurer la mise en œuvre de la déclaration finale de Sotchi afin d'établir une commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Je dois dire que la réunion a été constructive. L'essentiel de la discussion a porté sur la composition de la Commission ainsi que sur des questions telles que le processus décisionnel et les moyens d'éviter les impasses. L'objectif était de parvenir à des accords préliminaires. Les participants ont échangé leurs opinions sur ces questions de manière très interactive et constructive. Un terrain d'entente a été trouvé – préliminaire, mais bien réel. Globalement, une volonté de négocier de manière productive et de faire des compromis s'est manifestée parce que les trois pays ont reconnu la nécessité de créer une commission constitutionnelle crédible aux yeux de la communauté internationale.

Le 22 juin, j'ai rencontré un représentant de l'Union européenne, qui m'a donné des conseils avisés, et je m'entretiendrai brièvement avec la Haute Représentante Mogherini demain sur ces questions. Le 25 juin, j'ai organisé des consultations communes à Genève avec, par ordre alphabétique, l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Royaume d'Arabie saoudite, le Royaume hachémite de Jordanie et le Royaume-Uni. Nous avons examiné en profondeur les mesures de désescalade, qui constituent évidemment un élément clef pour la poursuite du processus politique. Des échanges de vues ont eu lieu concernant la nécessité de créer des liens diplomatiques entre les différents groupes qui traitent de la situation en Syrie, ainsi que les perspectives d'avancement du processus constitutionnel.

Ces pays ont clairement exprimé leur souhait – et je vais être franc : ils ont un intérêt et un enjeu dans le processus et ce sont eux qui pourraient jouer un rôle important dans toute reconstruction éventuelle – que toute commission constitutionnelle soit crédible et légitime sur le plan international, composée d'un échantillon divers et représentatif de la population syrienne, en application de la déclaration finale de

Sotchi, notamment des indépendants, des représentants de la société civile, des experts et des femmes.

Sur la base de mes consultations avec de nombreux acteurs, je prévois de maintenir ma prérogative pour contribuer à adapter la commission afin de garantir, premièrement, sa crédibilité et, deuxièmement, sa légitimité internationale. En ce qui concerne les femmes, je tiens à souligner mon attente personnelle que toute commission constitutionnelle doit comprendre au moins 30 % de femmes. À cet égard, je note avec plaisir que 26 % des 50 noms que nous a fournis le Gouvernement sont ceux de femmes, ce qui n'est pas suffisant, car nous visons 30 %, mais c'est un très bon signe. L'argument que pourraient avancer certains concernant le fait qu'il n'y a pas assez de femmes syriennes compétentes sur les questions constitutionnelles ne m'impressionne pas. Pas plus tard qu'hier, par exemple, plus de 200 femmes syriennes de milieux divers se sont réunies à Beyrouth à l'occasion d'une conférence organisée par ONU-Femmes. En dépit de leurs divergences, elles se sont mises d'accord sur de nombreux points, notamment la participation égale des femmes à la prise de décisions, y compris au sein d'une commission constitutionnelle. Je prends également note de la récente lettre d'appui à la participation pleine et effective des femmes, avec une représentation d'au moins 30 %, dans la commission constitutionnelle, que nous ont envoyée les représentants de certains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Pérou, le Royaume-Uni et la Suède.

Nous attendons que l'opposition nous fournisse une liste de noms, et nous espérons qu'elle le fera bientôt. Je sais qu'un travail sérieux est en cours à cet effet au moment même où je parle. Je m'efforcerai également de faciliter le processus de rapprochement des indépendants, des experts, des chefs tribaux, de la société civile et des femmes, comme indiqué dans la déclaration de Sotchi et dans un grand nombre de nos délibérations communes. J'ajoute que les deux réunions de Genève ont souligné un point important, que je vais également souligner : l'appui des pays clefs au rôle de l'ONU dans la facilitation du processus politique à Genève, notamment la commission constitutionnelle.

Globalement, ces consultations représentent un pas prudent en avant, et je dois être réservé, car nous avons parfois fait un pas en avant suivi de deux pas en arrière. Je tiens cependant à être clair : c'est un ensemble, et nous avons déjà eu cette conversation avec tous les acteurs. Rien n'est décidé jusqu'à ce que tout soit décidé. C'est donc un chantier en cours. Je suis également

conscient que ce processus nécessitera le consentement et l'engagement des parties et du Gouvernement syriens, dans le plein respect de leurs préoccupations et de leurs sensibilités – le Gouvernement, l'opposition et la société civile.

De mon côté, je continuerai à favoriser une évolution dans ce sens pour solliciter l'appui et les conseils de nombreux acteurs. C'est pourquoi j'envisage d'inviter les coorganisateur de Sotchi à Genève au cours des prochaines semaines, ainsi que les six pays que j'ai rencontrés lundi et d'autres, avant de faire rapport au Conseil de sécurité.

Je tiens également à signaler que si nous voulons faire avancer le processus constitutionnel dans le sens souhaité par tous les acteurs syriens, à savoir un environnement sûr, calme et neutre, il importera de commencer à prendre des mesures susceptibles de rétablir la confiance dans la paix sociale. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les actes législatifs unilatéraux tels que la loi numéro 10, dont nous comprenons qu'elle inquiète fort de nombreux réfugiés, et j'ai beaucoup entendu parler de cela les pays voisins tels que le Liban.

Nous exhortons également à prendre des mesures concrètes pour régler la question des prisonniers. Au moment même où nous parlons, une équipe technique de mon bureau se trouve à Ankara pour assister à une réunion du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps, ainsi que l'identification des personnes disparues, dont l'ONU est membre, au même titre que l'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie.

Comme le sait le Conseil, les résultats sont jusqu'ici inexistant. Cependant, nous n'abandonnons pas. La réunion d'aujourd'hui est déjà la troisième du Groupe de travail, qui est aux prises avec un problème humanitaire fondamental touchant des milliers de Syriens. Ce qui est maintenant nécessaire, et que nous-mêmes et le peuple syrien attendons, sont des mesures et des résultats concrets pour alléger la souffrance des personnes touchées par cette situation tragique. Les membres de mon équipe qui sont présents à Ankara aujourd'hui continueront d'appuyer activement le Groupe de travail, qui a été créé à Astana. J'espère que tous les acteurs concernés feront preuve de la volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats dans ce domaine.

Dans l'intervalle, nous continuerons de chercher des moyens de jeter des ponts entre les différents

groupes d'acteurs internationaux en ayant recours à la diplomatie de haut niveau. C'est le moins que je souhaite faire, et nous avons vu que les choses avancent. Un dialogue sérieux, robuste et durable est essentiel pour permettre une désescalade, qui est absolument nécessaire désormais, et faire avancer le processus politique en général. J'ai abordé cette question avec le Président Al Sisi au Caire lors de ma visite, et il m'a donné des idées constructives à cet égard. Nous voyons émerger un réseau de délibérations internationales sur la Syrie : des contacts fréquents entre les États-Unis et la Fédération de Russie, par exemple, à différents niveaux; des communications de très haut niveau entre le Président Poutine et le Président Macron et entre le Président Poutine et la Chancelière Merkel; et des pourparlers de plus en plus intenses entre les États-Unis et la Turquie sur plusieurs questions.

Nous pouvons suivre toutes ces pistes. J'ai dernièrement fait la navette entre toutes les capitales pertinentes, et je suis donc en mesure d'affirmer avec un degré de certitude et de confiance qu'il existe un terrain d'entente qui pourrait constituer le fondement d'accords concrets. De nombreux pays n'ont pas des points de vue très éloignés sur certaines questions qui sont, franchement, faciles à régler ou aborder, notamment la souveraineté nationale, l'unité et nombre d'autres, et nous y travaillons.

Je réaffirme une fois de plus que l'ONU est prête à mobiliser ses bons offices, ses compétences et son expérience – et nous avons une équipe qui y travaille – pour détecter les points communs et contribuer à faciliter le dialogue international sur ces points.

Pour terminer, nous avançons prudemment dans la bonne direction sur le plan politique. Je demande leur appui à toutes les délégations présentes, notamment celle du Gouvernement syrien, dont les représentants sont assis dans cette salle, pour faciliter ces efforts. En fin de compte, cet effort doit être dirigé et pris en main par les Syriens, car aucun pays ni aucune organisation ne peut imposer un fait accompli au peuple syrien. Nous le savons, mais nous devons avancer.

Mon deuxième message est qu'à l'heure actuelle, nous sommes vivement préoccupés par l'évolution de la situation sur le champ de bataille et par le risque de voir le conflit s'étendre et provoquer des tensions régionales. Par conséquent, nous exhortons le Conseil et toutes les parties concernées à aider à trouver un arrangement ou une solution dans le sud-ouest, qui permettra d'épargner des souffrances aux civils et d'éviter des mouvements

massifs de populations tout en réduisant les risques de tensions. Il ne faut pas que sept ans plus tard, alors que nous nous approchons peut-être de la fin du conflit, nous nous retrouvions face à la même situation que celle dont nous avons malheureusement été témoins à Alep et dans la Ghouta orientale.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. De Mistura de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ging.

M. Ging (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je vais présenter un exposé au Conseil au nom de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Je vais d'abord parler de l'évolution alarmante de la situation dans le sud de la Syrie, où la violence s'est beaucoup intensifiée la semaine dernière et où des tirs à l'artillerie lourde et des bombardements aériens se poursuivent. À ce jour, selon les estimations, entre 45 000 et 50 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer à cause de ces combats, dont la plupart se sont déplacées de la partie orientale du gouvernorat de Deraa vers des zones situées à proximité de la frontière jordannienne. Plusieurs villages qui ont été touchés ou dont les habitants ont eu peur à cause de la proximité des combats ont été presque complètement abandonnés. Selon le Programme alimentaire mondial, « le nombre de déplacés pourrait se multiplier presque par deux si la violence continue de s'intensifier. » Des dizaines de civils auraient été tués, dont des enfants, et beaucoup d'autres auraient été blessés.

Les attaques ont également touché les infrastructures civiles, causant des dégâts considérables, y compris une frappe aérienne qui a rendu inutilisable un hôpital situé dans la ville d'Al-Hirak, appuyé par Médecins sans frontières (MSF). Selon MSF, rien qu'au cours de l'année écoulée cet hôpital a desservi 90 000 personnes, et plus de 15 700 consultations en salle d'urgence y ont été effectuées. Un autre hôpital situé à Ghariyé-Est a dû suspendre ses activités en raison de l'insécurité. Dans l'est de Mleïla, le centre de santé local et le bâtiment du conseil local ont également été rendus inutilisables.

Ce matin, les médias ont annoncé que des frappes aériennes avaient touché un autre établissement de santé – cette fois-ci dans la ville de Jizeh, à l'est de la ville de Deraa. En outre, l'hôpital de Naseeb a annoncé la suspension de ses services et la Direction de l'éducation de Deraa a annoncé que l'ensemble de classes et examens étaient ajournés. Quelque 100 000 personnes dans la

ville de Deraa et dans les villages environnants ont été touchées par une coupure d'électricité hier, à la suite d'une attaque lancée par les forces gouvernementales contre cette ville divisée du sud.

En dépit des combats, l'ONU et ses partenaires continuent de fournir des produits alimentaires, des soins de santé, des services de nutrition, des services d'éducation et des articles de première nécessité à plus de 400 000 personnes dans le sud de la Syrie, à partir de l'autre côté de la frontière en Jordanie. Depuis le premier trimestre de l'année, les partenaires humanitaires qui appuient les opérations transfrontières ont fait des préparatifs dans la perspective de ce genre d'escalade et des fournitures ont été prépositionnées dans les gouvernorats de Deraa et de Quneitra. Toute nouvelle escalade donnera lieu à une augmentation du nombre de déplacés et compromettra la capacité de l'ONU à poursuivre les opérations humanitaires. Par exemple, un convoi transfrontière des Nations Unies a dû être reporté aujourd'hui en raison des bombardements qui se sont produits à quelques kilomètres de la frontière jordanienne. Je voudrais rappeler à cet égard de la déclaration faite la semaine dernière par le Secrétaire général, soulignant « la situation précaire des civils dans le sud de la Syrie » et appelant « à l'arrêt immédiat de l'escalade militaire actuelle ». J'appelle également toutes les parties prenantes à garantir la poursuite des opérations humanitaires transfrontières sans interruption, en toute sécurité et sans entrave, pour que l'aide soit fournie à tous ceux qui en ont besoin, y compris les personnes nouvellement déplacées.

Dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans la province d'Edleb, la situation humanitaire est de plus en plus catastrophique, suite aux nouveaux déplacements massifs qui se sont produits depuis la fin de l'année dernière. Ces six derniers mois, il y a eu des déplacements de plus d'un demi-million de personnes en direction et à l'intérieur d'Edleb en provenance de la Ghouta orientale, des zones rurales du nord de Homs, de Yarmouk ou d'autres régions de la province d'Edleb. L'escalade militaire est de plus en plus préoccupante : 60 personnes auraient été tuées par des frappes aériennes entre le 7 et le 10 juin, et il y a eu des affrontements armés à proximité des deux dernières communautés assiégées en Syrie, à savoir Fouaa et Kefraya. En outre, des explosifs improvisés ont été utilisés régulièrement dans toute cette zone. Plus de 20 incidents ont été signalés en mai et tout récemment, le 21 juin, la ville d'Edleb a été le théâtre de deux incidents, qui ont fait huit morts et 40 blessés.

En outre, plusieurs cas d'enlèvements contre rançon de professionnels de la santé et de médecins ont été signalés en juin, ce qui a conduit les autorités locales à suspendre les activités non urgentes pendant plusieurs jours.

Les 13 et 14 juin, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont effectué une mission d'évaluation dans la ville de Raqqa. Même si l'ONU demeure préoccupée par les dangers associés à la dissémination d'engins explosifs auxquels les personnes qui retournent dans cette ville sont exposés, 138 000 personnes y seraient déjà retournées depuis le retrait de l'État islamique d'Iraq et du Levant en octobre 2017. La plupart d'entre elles se sont installées dans des zones où les dommages infligés aux infrastructures et les risques associés à la dissémination d'engins explosifs sont moindres. Le nombre moyen de victimes d'explosion signalées par les établissements de santé a baissé, passant de plus de 170 par mois en novembre et décembre 2017 à 43 en avril, selon les estimations. Ce sont les dernières données dont nous disposons.

L'accès aux services de base dans la ville de Raqqa continue de s'améliorer progressivement, en raison de la réouverture des hôpitaux et du rétablissement de l'électricité dans les zones rurales situées au nord de la ville, ainsi que sur d'autres sites d'infrastructure. La réhabilitation du réseau d'eau dans la ville de Raqqa se poursuit, mais à un rythme trop lent. Selon les informations dont nous disposons, le réseau n'approvisionne que 50 % de la ville en eau, souvent en quantité insuffisante. Dans les quartiers qui ont accès à l'eau, l'approvisionnement en eau est souvent intermittent. Nous sommes en outre préoccupés par les risques pour la santé liés à la mauvaise qualité de l'eau. L'ONU et ses partenaires d'exécution continuent de fournir une aide humanitaire à près de 300 000 personnes par mois dans la ville de Raqqa et dans l'ensemble du gouvernorat de Raqqa.

Plus à l'ouest, selon les estimations, 136 000 personnes se trouveraient toujours dans le district d'Afrin, y compris plus de 40 000 personnes dans la ville d'Afrin. En outre, 134 000 déplacés en provenance du district d'Afrin se trouvent toujours dans le sous-district de Tell Rifaat, dans les villes de Noubl et de Zahra et dans les communautés environnantes. Quelques retours ont été signalés en mai dans le district d'Afrin. En effet, que quelque 3 000 à 5 000 personnes seraient retournées dans ce district.

L'accès humanitaire dans le district d'Afrin continue de s'améliorer. Même si la plupart des interventions dans ces zones sont menées par la Turquie et les autorités turques, l'ONU – par l'intermédiaire de ses partenaires humanitaires transfrontières – contribue également à des services et à des activités qui permettent de sauver des vies dans ce district. Selon une récente évaluation multisectorielle rapide menée par nos partenaires humanitaires en mai, les besoins restent très élevés, étant donné que la plupart des établissements de santé dans les zones rurales sont fermés, de nombreux prestataires de services ont fui la région et beaucoup d'écoles, de marchés et de boulangeries ne fonctionnent pas en raison de la présence de restes explosifs de guerre et de l'absence persistante de personnel, de travailleurs et de gens de métier.

L'ONU continue de fournir une aide humanitaire aux populations déplacées à Tell Rifaat et dans les zones environnantes, principalement à partir de ses entrepôts d'Alep. Toutefois, il faut davantage d'aide et de services, surtout pour les habitants des zones rurales et pour les sites de déplacés.

Au début du mois de juin, on estimait à 16 000 le nombre de personnes qui seraient rentrées dans la Ghouta orientale. Selon les estimations, 125 000 personnes vivent actuellement à l'intérieur de l'enclave. Depuis que la situation a changé en termes de contrôle de ce territoire en mars dernier, le personnel des Nations Unies n'a pas pu accéder à la Ghouta orientale. Le personnel des Nations Unies s'est rendu le 14 mai à Saqba et à Kafr Batna, mais le Gouvernement syrien n'a pas encore donné l'autorisation nécessaire en vue d'une évaluation exhaustive des besoins. L'aide est fournie par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres partenaires locaux. Le 10 juin, une aide fournie par l'ONU, notamment de la farine de blé destinée à 60 000 personnes et des vivres destinés à 45 000 personnes, a été acheminée à Douma par un convoi de la Croissant-Rouge arabe syrien. Le personnel des Nations Unies n'a pas été autorisé à accompagner le convoi ni à procéder à une évaluation des besoins, bien que le convoi ait été déployé dans le cadre du plan bimensuel arrêté pour les convois interinstitutions. En outre, en mai, deux convois interinstitutions se sont rendus dans les zones difficiles d'accès de Talbissé, dans le nord de Homs, et de Tloul el-Homr, dans le sud de la province de Hama. Comme pour le convoi à destination de Douma, le personnel des Nations Unies n'a pas été autorisé à y participer. Le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé une aide plurisectorielle de

l'ONU à l'intention de 92 750 personnes à Talbissé, ainsi qu'une aide alimentaire à 12 000 personnes dans le village voisin Jabriyé. Hier, une aide plurisectorielle a été fournie à 107 500 personnes dans la ville de Rastan, dans le nord de la zone rurale de la province de Homs. Initialement, le personnel des Nations Unies n'était pas autorisé à accompagner ce convoi. Toutefois, à la suite d'intenses négociations, menées notamment avec l'aide de la Fédération de Russie, les autorités syriennes sont revenues sur leur décision et ont autorisé une présence des Nations Unies, ainsi que la livraison de tous les articles médicaux et sanitaires.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé près de 700 attaques contre des établissements de santé en Syrie depuis le début de l'année 2014, dont 112 attaques confirmées cette année déjà, soit le même nombre que celui enregistré pour l'ensemble de l'année dernière. C'est plus de 16 par mois – une attaque tous les deux jours, en moyenne. La Syrie compte aujourd'hui pour près de 70 % de toutes les attaques contre des établissements de santé à travers le monde vérifiées par l'OMS. Selon l'OMS, la Syrie est « l'endroit le plus meurtrier au monde pour les personnels de santé ». Je voudrais mettre en avant les efforts que nous déployons pour tenter de prévenir ces attaques.

Depuis mars, l'ONU a communiqué les coordonnées de plus de 500 installations et sites humanitaires à la Fédération de Russie, à la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant dirigée par les États-Unis et à la Turquie. Elle l'a fait afin d'éviter qu'ils ne soient pris pour cible par erreur ou de manière fortuite. Pourtant, quatre des sites qui avaient été signalés – tous des établissements de santé – ont été touchés, dans la Ghouta orientale et dans le nord de Homs, le 20 mars, le 6 avril et le 29 avril. C'est quatre de trop. Il nous revient à tous de faire en sorte qu'aucun des sites ayant été signalés ne soit frappé ou endommagé de façon arbitraire.

À la fin de l'année dernière, le Conseil a demandé au Secrétaire général de procéder à un examen écrit des opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies. Un rapport (S/2018/617) a été publié la semaine dernière. Je n'entrerai pas dans tous ses détails et conclusions, mais je ferai quelques remarques sur l'impact de nos opérations transfrontières sur les personnes dans le besoin en Syrie.

Comme le Conseil le sait, près de 5 millions de personnes dans le besoin vivent dans des zones plus facilement accessibles via des opérations transfrontières

que depuis l'intérieur de la Syrie. Sur ce nombre, 2,67 millions de personnes se trouvent dans des zones uniquement accessibles par le biais d'opérations transfrontières. Il s'agit de personnes qui n'ont accès à aucune aide depuis l'intérieur de la Syrie. Entre juillet 2014 et avril de cette année, en tout, 3,7 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire, beaucoup sur une base mensuelle; 4,7 millions de personnes ont bénéficié d'une aide en matière d'assainissement et d'hygiène; des fournitures scolaires ont été distribuées à 946 000 personnes; et une assistance nutritionnelle a été fournie à 611 000 personnes. Quelque 21,1 millions de procédures médicales ont été effectuées dans 82 hôpitaux et 70 dispensaires mobiles, qui sont en état de marche et ont reçu des fournitures médicales de l'ONU et de ses partenaires humanitaires dans le cadre des opérations transfrontières.

Le conflit a connu une évolution rapide en 2018 : le contrôle exercé sur certains territoires a changé de mains et les populations ont fui en masse, avec près d'un million de nouveaux déplacés. Les zones situées au sud-est d'Edleb étant passées sous le contrôle du Gouvernement syrien, l'espace géographique alloué aux opérations transfrontières s'est amenuisé, mais le nombre de personnes auxquelles elles viennent en aide s'est malgré tout accru et leurs besoins deviennent même plus pressants. Par exemple, en 2014, lorsque la résolution 2165 (2014) a été adoptée, la population d'Edleb était estimée à 1,9 million d'habitants. Aujourd'hui, elle s'élève à 2,5 millions, dont la moitié de personnes déplacées. La résolution 2165 (2014) a été adoptée pour répondre à un besoin et un impératif humanitaires urgents, avec des millions de personnes dans le besoin qui n'étaient pas accessibles depuis la Syrie. Tant qu'on ne pourra pas accéder aux personnes depuis l'intérieur de la Syrie, ce qui reste le cas aujourd'hui, les livraisons humanitaires transfrontières demeureront la bouée de sauvetage indispensable à la survie des millions de Syriens qui dépendent de l'aide humanitaire.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ging de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial De Mistura et le Directeur Ging pour leurs exposés de ce matin.

Nous ne nous sommes pas rapprochés de la paix en Syrie, ni d'une solution aux inquiétudes du

Conseil de sécurité face au refus du régime d'Al-Assad d'autoriser l'accès humanitaire. La situation dans la zone de désescalade située dans le sud-ouest du pays est devenue extrêmement grave. Lundi, au cours de la séance du Conseil sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient, le représentant de la Russie a déclaré,

« Personne n'a fait plus que la Russie... pour réduire le niveau de violence » (*S/PV.8293, p.30*).

C'est tout simplement faux. Les États-Unis sont profondément préoccupés par la nouvelle offensive que le régime syrien, avec l'appui direct de la Russie, mène dans le sud-ouest, où les frappes aériennes, les bombardements aux barils explosifs, les tirs d'artillerie et les tirs de roquettes font des ravages considérables parmi la population civile. Or cette partie du pays jouissait depuis près d'un an d'une relative quiétude parce que toutes les parties respectaient la zone de désescalade. Mais aujourd'hui, au moins 45 000 personnes ont déjà fui leur foyer dans le sud de la Syrie depuis le début de l'offensive, il y a tout juste 12 jours. Et on nous dit maintenant que ce chiffre pourrait atteindre les 70 000.

Cette nouvelle escalade dans le sud-ouest est profondément alarmante, alors qu'il existe des arrangements officiels pour préserver le calme dans cette région. Lorsque la Jordanie, la Russie et les États-Unis ont établi la zone de désescalade dans le sud-ouest l'année dernière, les conditions étaient claires. Il devait avant tout y avoir un cessez-le-feu qui permettrait aux parties de s'engager dans la lutte contre les groupes extrémistes et terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Cet arrangement est toujours en place, et les États-Unis et la Jordanie ont respecté leurs engagements de bonne foi, mais la situation est en train de changer. Une fois de plus, la Russie justifie une offensive militaire du régime d'Assad en affirmant que plus de la moitié de la zone de désescalade serait contrôlée par des terroristes. Ce n'est tout simplement pas vrai. Les principaux groupes d'opposition armés qui opèrent dans la zone de désescalade appartiennent à l'Armée libre syrienne modérée. L'accord de désescalade n'autorise pas d'opérations militaires contre ses membres. Au contraire, il n'autorise de combattre que l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, Al-Qaida et les autres groupes terroristes désignés par le Conseil.

Pendant des années, le régime d'Assad et la Russie ont justifié les attaques brutales menées contre les populations civiles et les infrastructures, les écoles, les boulangeries et les hôpitaux sous prétexte de lutter

contre le terrorisme. On voit aujourd'hui se produire le même schéma dans le sud-ouest. Les États-Unis sont en mesure de confirmer que la Russie elle-même a mené des frappes aériennes dans la zone de désescalade du sud-ouest ces derniers jours. Que les choses soient claires, les opérations militaires unilatérales menées actuellement par le régime d'Assad et la Russie dans le sud-ouest de la Syrie constituent une violation de l'accord de cessez-le-feu réaffirmé par le Président Trump et le Président Poutine. Les États-Unis restent déterminés à respecter leur engagement vis-à-vis du cessez-le-feu. Nous exhortons nos partenaires russes à respecter eux aussi le cessez-le-feu qu'ils ont contribué à mettre en place en partenariat avec la Jordanie et les États-Unis. Nous exhortons en outre la Russie à prendre immédiatement des mesures pour réduire la violence dans le sud-ouest et dans toute la Syrie, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Le Conseil a déjà été témoin des souffrances effroyables endurées par la population dans la Ghouta orientale pendant l'assaut impitoyable du régime et de la Russie, au cours duquel des milliers de personnes ont été tuées et déplacées. Pourtant une fois encore, la Russie semble choisir l'option militaire plutôt que l'option politique. Il incombe à ceux qui siègent à cette table, et plus largement à la communauté internationale, d'exiger que cette escalade de la violence en Syrie cesse immédiatement. En outre, l'offensive dans le sud-ouest de la Syrie menace le point de passage frontalier vital de Ramtha, que le Conseil a autorisé pour les livraisons humanitaires transfrontières. La fermeture du point de passage infligerait des souffrances indicibles aux civils qui dépendent de cette assistance pour leur survie.

Il est vital que les livraisons humanitaires transfrontières continuent de parvenir aux millions de personnes qui en dépendent pour survivre. Dans le rapport sur les opérations humanitaires transfrontalières publié la semaine dernière, le Secrétaire général affirme que,

« Afin de garantir la fourniture d'une assistance et de services à tous ceux qui en ont besoin, il est nécessaire d'utiliser, in extenso et de façon complémentaire, toutes les possibilités d'acheminement existantes, tant depuis la République arabe syrienne qu'à partir des pays voisins. » (S/2018/617, par. 29).

Parce que le régime échoue systématiquement à faciliter l'assistance humanitaire et retire souvent des articles médicaux et d'autres articles de secours, il est essentiel

que le Conseil use de son autorité pour appuyer la poursuite des opérations transfrontières. Les autres propositions formulées par des membres du Conseil sur un nouveau mécanisme pour les opérations humanitaires qui requiert l'accord du régime syrien sont en porte-à-faux avec la réalité. Plus important encore, ces nouvelles propositions seront préjudiciables aux Syriens. Nous ne pouvons pas compromettre l'aide humanitaire et le mécanisme qui assure son acheminement à travers les frontières.

Comme toujours, il est clair que nous avons besoin d'un règlement politique pour mettre fin à cette crise. Les États-Unis demandent instamment qu'une commission constitutionnelle soit créée dès que possible sous l'égide des Nations Unies. Pour qu'elle puisse œuvrer et conduire à un règlement durable, une telle commission doit être inclusive. C'est pourquoi nous appuyons les efforts des Nations Unies visant à inclure des représentants de la société civile, des femmes et de l'opposition syrienne dans les négociations sur la commission. L'ONU doit avoir carte blanche pour décider de la composition de la commission, de son cahier de charges et de son calendrier. La déclaration issue de la conférence organisée par la Russie à Sochi en janvier indique clairement que l'ONU est habilitée à décider qui doit siéger à cette commission constitutionnelle, et cela doit être respecté. Enfin, nous réitérons notre attachement au processus de Genève et à la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Genève reste le seul endroit légitime pour un règlement pacifique du conflit syrien. Les membres du Conseil assis autour de cette table réitèrent souvent ce message, mais les actes sur le terrain semblent suggérer que certains se couvrent et cherchent à créer des substituts de Genève. Nous ne pouvons pas entraver encore plus longtemps les progrès dans le processus politique.

Le fait que nous ayons pu travailler avec la Russie à la conclusion d'un accord sur les mesures de désescalade, qui tient depuis plus d'une année, montre qu'avec de la volonté politique, nous pouvons réduire la violence et les souffrances en Syrie. Le progrès est possible, et c'est pourquoi les États-Unis restent attachés à l'accord de désescalade et à œuvrer avec le Conseil pour appuyer la paix en Syrie. Tout comme l'Envoyé spécial De Mistura, nous n'allons pas abandonner.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Staffan de Mistura pour son exposé très complet et objectif, et l'assurer à nouveau de notre plein et entier soutien. Je remercie également M. John

Ging pour sa présentation édifiante d'une situation humanitaire qui reste catastrophique en Syrie.

J'évoquerai d'abord nos inquiétudes face à la situation sur le terrain, notamment l'offensive en cours dans le sud-ouest du pays. Je reviendrai ensuite sur l'extrême gravité de la situation humanitaire. Je soulignerai enfin que celle-ci ne rend que plus nécessaire un processus politique inclusif capable de rassembler les Syriens.

La logique militaire se poursuit de manière implacable en Syrie. Depuis une semaine, nous assistons à une reprise des attaques du régime contre l'opposition dans le sud-ouest, dans une région qui abrite 700 000 civils. Plusieurs frappes aériennes ont touché la ville de Deraa depuis le 23 juin. Cette stratégie implacable, qui porte en elle le pire pour les populations civiles, nous est tristement familière. Comme à Damas, à Homs, à Alep ou dans la Ghouta orientale, l'objectif de ces bombardements est de pousser les groupes d'opposition à la reddition, avec des méthodes de guerre contraires au droit humanitaire. Une autre opération d'envergure dans le sud syrien ouvre ainsi la voie à de nouveaux sièges qui affameront les populations, à d'autres déplacements forcés, à la restriction de l'assistance humanitaire. Cette offensive intervient de surcroît dans une zone frontalière extrêmement sensible, qui peut avoir des conséquences directes pour la sécurité et la stabilité d'Israël et de la Jordanie. Je rappelle à cet égard l'attachement de la France à la sécurité de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, dont les Casques bleus opèrent dans des conditions difficiles sur le plateau du Golan, qui devra être préservée en toutes circonstances. Une vague supplémentaire de réfugiés déstabiliserait durablement les pays voisins, tout particulièrement la Jordanie, qui accueille déjà tant de Syriens.

Ces développements sont, enfin, d'autant plus préoccupants que la diversité des forces en présence dans le grand sud-ouest de la Syrie fait courir un vrai risque d'escalade régionale. Les territoires visés par cette offensive font partie de la zone de désescalade du sud-ouest de la Syrie, établie par les États-Unis, la Russie et la Jordanie en juillet 2017. La France appelle donc chacun, à commencer par la Russie, à tenir les engagements pris afin que cette offensive cesse sans délai. Il est essentiel que la Russie honore l'accord conclu il y a un an et garantisse immédiatement la cessation des hostilités.

Dans ce contexte inquiétant, nous déplorons le maintien d'une situation humanitaire catastrophique. À

Edleb, dans la Ghouta orientale et ailleurs, la situation humanitaire reste en effet particulièrement alarmante. De trop rares convois ont accès à la population alors que les besoins sont immenses. Le régime assume ici une responsabilité particulièrement grave. L'obstruction systématique et délibérée à l'aide humanitaire est intolérable, en particulier le retrait systématique du matériel médical des convois par le régime syrien, y compris les vaccins destinés aux enfants. L'afflux de déplacés rend la situation encore plus critique, en particulier à Edleb. Il est impératif que les parties garantissent un accès humanitaire complet et sans entrave sous la coordination des Nations Unies, et que les infrastructures et le personnel médical, qui continuent d'être attaqués, soient enfin protégés.

Je tiens à saluer la publication des rapports du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et transfrontalière (S/2018/619 et S/2018/617). L'aide transfrontalière continue de jouer un rôle vital et indispensable, en permettant d'acheminer l'aide par la route la plus directe. Le mécanisme est transparent, efficace, et pleinement dédié aux populations dans le besoin. Les pays voisins l'ont souligné sans équivoque et appellent à son maintien. Il est donc de notre responsabilité de veiller à ce que ce mécanisme soit préservé.

Face aux risques de lassitude qui transparaissent ici et là, soyons tous bien conscients ici que la logique militaire et la catastrophe humanitaire toujours en cours en Syrie nous interdisent de détourner le regard. Cela d'autant plus que nous devons prendre garde de ne pas laisser s'ouvrir le chapitre 2 de la tragédie syrienne, celui de l'élargissement régionale du conflit. Ces éléments rendent plus urgent et plus nécessaire que jamais le lancement d'un processus politique crédible. Or, s'il est trop tôt d'évoquer un Dayton syrien, de premiers signaux encourageants apparaissent en vue d'une vraie dynamique politique. La feuille de route est claire. Nous devons pleinement soutenir les efforts menés à Genève par l'ONU pour favoriser les convergences entre les principaux acteurs sur la crise syrienne.

À cet égard, les discussions de M. Staffan de Mistura avec les trois garants d'Astana le 18 juin, puis avec les membres du Groupe restreint le 25 juin, doivent permettre de structurer un dialogue constructif en vue d'une solution politique crédible et durable, conforme à la résolution 2254 (2015). L'objectif de court terme est bien la création du comité constitutionnel. Nous sommes encouragés par la disposition des parties à

travailler de manière constructive à la création de ce comité, qui doit être composé, je le rappelle, d'un tiers de membres désignés par le régime, d'un tiers par l'opposition et d'un tiers indépendant. C'est une étape modeste mais nécessaire, qui amorce des progrès que nous n'avions pas vus depuis des mois et qui peut potentiellement constituer un point d'inflexion vers une vraie dynamique politique. C'est le souhait de la France, et c'est pourquoi nous encourageons l'Envoyé spécial à continuer de travailler activement à la désignation des 50 représentants indépendants, qui ne doivent donner de majorité automatique ni au régime, ni à l'opposition. Nous l'invitons à définir au plus vite les modalités de travail pour ce comité.

Le chemin exigeant d'une solution politique fondée sur un accord intersyrien passe également par la tenue d'élections libres et transparentes, préparées et supervisées par l'ONU, permettant à l'ensemble des Syriens de s'exprimer, en Syrie et à l'étranger, avec une participation active des femmes au processus politique. La France soutient à cet égard la présence de 30% au moins de femmes à ce processus.

Ces deux volets, Constitution et élections, nécessitent un cadre neutre, sûr et impartial pour que les Syriens s'expriment librement, qui soit garanti par des mesures de confiance. C'est tout l'objet des efforts qui sont entrepris par la France et ses partenaires, à travers la mise en place d'une coordination entre le Groupe restreint de la Coalition internationale et le processus d'Astana. Notre objectif n'est pas de créer du processus sans substance, mais bien de conjuguer les efforts des parties qui ont des leviers en Syrie, pour mieux appuyer la médiation de l'Envoyé spécial.

Au cours du débat avant-hier (voir S/PV.8293), le Vice-Ministre russe des affaires étrangères et Directeur du Département pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, M. Sergey Vershinin, a plaidé pour un règlement politique de la crise syrienne à travers un dialogue constructif. Sachons, en effet, forts de la conviction partagée qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit syrien, travailler collectivement à une solution politique durable.

Il est plus que temps, en effet, de nous rassembler derrière le processus de l'ONU à Genève. C'est notre intérêt à tous et d'abord, celui des Syriens. La France est prête à s'engager en ce sens avec la Russie et avec tous les acteurs qui ont des leviers, que ce soit sur le terrain, sur le plan économique ou dans les enceintes internationales, pour que la médiation de l'ONU

aboutisse, et cela, nous le pensons, est aujourd'hui possible. Alors, chers collègues, au travail! Il n'y a pas de temps à perdre.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Staffan de Mistura et M. John Ging de leurs exposés. Par leur intermédiaire, je voudrais encore une fois remercier leurs équipes sur le terrain, qui font un excellent travail dans des circonstances très difficiles.

Comme il y a eu des nouvelles positives sur le front politique et que ce n'est pas souvent le cas, je voudrais commencer par là. Nous sommes très reconnaissants à M. De Mistura de son rôle de chef de file et de tous ses efforts pour faire avancer le processus politique. Je pense que les réunions tenues récemment par les garants d'Astana et le Groupe restreint de la Coalition internationale à Genève soulignent le rôle central et la primauté du processus onusien de Genève. Je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur de la France pour dire que l'ONU est la mieux placée pour décider de la manière d'avancer sur le dossier de la Commission constitutionnelle et veiller à ce que les Syriens de tous horizons politiques et la société civile soient représentés au sein de cette commission. Nous avons été heureux d'entendre ce que M. De Mistura avait à dire sur la participation des femmes en particulier. Je le remercie d'avoir mentionné le minimum de 30% que nous avons évoqué dans notre lettre avec nos collègues péruvien et suédois. Lorsque j'ai été nommée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, j'ai de fait rencontré certaines de ces femmes syriennes. Elles sont très impressionnantes, pleines d'énergie et, pour la plupart, laïques, et elles ont une contribution à apporter. Nous avons donc été ravis d'entendre M. De Mistura parler de cette question. Je pense que la Commission constitue une avancée importante dans le cadre du processus politique.

Toutefois, outre le règlement des questions constitutionnelles fondamentales, nous estimons que le processus doit également faire de réels progrès en ce qui concerne la création d'un environnement calme, sûr et neutre. Ce sera essentiel à la tenue d'élections libres et régulières. Nous pensons que nous devons faire fond sur les nouveaux domaines d'intérêt commun entre les principaux acteurs internationaux. Pour sa part, le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer le processus politique et un règlement politique pragmatique pour mettre un terme au conflit tout en garantissant la stabilité régionale. Nous sommes, toutefois, préoccupés par des événements tels que la récente loi 10, qui semble jeter le

doute sur la volonté des autorités syriennes de s'impliquer réellement. Lorsqu'il prendra la parole, je serais très reconnaissante à l'Ambassadeur de la République arabe syrienne s'il pouvait nous rassurer quant à l'engagement de la Syrie en faveur du processus politique.

J'ai dit que le processus politique avait enregistré des progrès. Comme les deux orateurs précédents l'ont fait remarquer, on ne peut aucunement en dire autant de la situation sur le terrain, ce champ de bataille évoqué par M. De Mistura, ni de l'accès humanitaire. Nous restons nous aussi profondément préoccupés par l'escalade des attaques menées par les forces syriennes, appuyées par les frappes aériennes russes contre la zone de désescalade dans le sud-ouest de la Syrie. Je suis tout à fait d'accord avec ce que les représentants des États-Unis et de la France ont dit non seulement sur les risques que cela signifie en termes de vies humaines, mais aussi les risques considérables qu'elles font peser sur la stabilité et la sécurité régionales. Ces attaques constituent une violation flagrante de l'accord de désescalade conclu entre le Président Trump et le Président Poutine en novembre 2017. Cela est décevant pour bien des raisons, mais surtout parce que cela nous amène à douter de la volonté de la Russie de respecter ses engagements internationaux. Je m'associe à la France et aux États-Unis pour exhorter la Russie à respecter les engagements pris au titre de cet accord et à veiller à ce que le Gouvernement syrien respecte le cessez-le-feu pour éviter une nouvelle crise humanitaire et contribuer ainsi à la stabilité régionale.

En ce qui concerne l'accès humanitaire, nous nous félicitons aussi du rapport détaillé du Secrétaire général (S/2018/617). Il est clair que l'espace géographique des opérations transfrontières s'est réduit, en particulier dans le sud-est de la province d'Idlib. À mesure que certaines zones sont repassées sous le contrôle du Gouvernement syrien, si j'ai bien compris, l'accès humanitaire a diminué, alors que c'est l'inverse qui devrait être vrai. Le fait que certaines zones ont été placées sous le contrôle des autorités syriennes devrait rendre l'accès humanitaire plus facile et plus complet. Là encore, je serais donc très reconnaissante à l'Ambassadeur de la Syrie, et peut-être aussi à l'Ambassadeur de la Russie, s'ils pouvaient répondre à certaines de ces questions dans leurs observations, car je voudrais vraiment comprendre pourquoi il est si difficile d'acheminer l'aide humanitaire. Nous en avons parlé lors de nos dernières consultations. Je ne comprends toujours pas ces pratiques sans queue ni tête en vertu desquelles certains membres du personnel

des Nations Unies sont autorisés à passer, d'autres pas, certains convois reçoivent le feu vert, d'autres pas. C'est pourquoi j'espère vraiment que le Conseil de sécurité pourra recueillir davantage d'informations sur ce point afin que nous puissions prendre des décisions appropriées sur la manière de contribuer au mieux à la situation sur le terrain.

À cet égard, je voudrais simplement rappeler qu'il y a encore 2 millions de Syriens qui vivent dans des zones difficiles d'accès dans l'ensemble du pays. « Difficiles à atteindre » semble suggérer qu'il faut franchir des rivières ou gravir des montagnes. Mais ce n'est de cela dont il est question. Si j'ai bien compris, il s'agit de points d'accès. Nous devons donc vraiment comprendre pourquoi cet accès est si difficile.

Je voudrais également me faire l'écho de ce qu'a dit M. Ging à propos des attaques contre les établissements de soins de santé. Elles sont injustifiables. Elles sont interdites en droit international. Nous demandons qu'elles cessent. Il n'est pas juste que les travailleurs humanitaires souffrent de cette façon ni que les Syriens se voient refuser la possibilité d'accéder à des soins de santé.

En résumé, il y a trois choses que le Royaume-Uni souhaiterait aujourd'hui. Nous aimerions que les Syriens et les Russes nous disent s'ils souhaitent sincèrement participer au processus politique. Nous voudrions en savoir davantage sur la zone de désescalade dans le sud et ce qui peut être fait pour rétablir le cessez-le-feu et autoriser l'accès humanitaire. Nous souhaitons aussi en savoir davantage sur les politiques et les pratiques du Gouvernement syrien qui créent des obstacles pour les personnes déplacées vulnérables et les empêchent de recevoir des services, des vivres et de l'aide, de rentrer chez elles et de reconstruire leur vie.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je prendrai tout à l'heure la parole au nom du Koweït lors des consultations sur la situation humanitaire. Toutefois, je voudrais très brièvement évoquer l'escalade dramatique dont nous sommes témoins, et je tenais à le faire publiquement et à exprimer notre très vive préoccupation au sujet de l'offensive militaire dans le sud-ouest de la Syrie et de ses conséquences humanitaires. Je remercie M. Staffan de Mistura et M. John Ging de leurs exposés d'aujourd'hui, qui nous ont donné une image complète de leurs répercussions non seulement sur la situation humanitaire et les populations qui y vivent, mais aussi sur le processus politique.

Quelque 50 000 personnes ont déjà été déplacées. La majorité d'entre elles se dirigent vers la frontière jordanienne. Nous exhortons donc toutes les parties prenantes à respecter leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire, notamment concernant la protection des civils et des infrastructures civiles. Je réitère avec la plus grande fermeté l'appel du Secrétaire général à la cessation immédiate de l'offensive militaire. Comme nous l'avons déjà affirmé aujourd'hui, un accord de désescalade est en place qui a permis de rétablir un calme relatif dans le sud-ouest de la Syrie au cours de l'année écoulée. Nous appelons les garants à honorer leurs engagements à cette fin.

La récente escalade dans le sud-ouest de la Syrie est contraire à la résolution 2401 (2018), qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les parties à respecter et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et leurs obligations internationales, notamment pour réduire la violence, protéger les civils et garantir le plein accès humanitaire. L'offensive à grande échelle que nous observons actuellement est totalement contraire à ce que les membres du Conseil souhaitent et à ce qu'ils ont exigé, en particulier une désescalade et un engagement total dans le processus politique. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015), et appuyer pleinement, par la parole et par les actes, les efforts du Secrétaire général, de Staffan de Mistura et le processus politique dirigé par l'ONU. Nous devons rechercher un moyen d'atteindre cette solution dans le cadre des consultations que nous tiendrons aujourd'hui et dans l'avenir.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Staffan de Mistura et M. John Ging de leurs exposés et à exprimer ma sincère reconnaissance pour le travail qu'accomplissent leurs équipes dans des circonstances difficiles.

J'aborderai deux sujets aujourd'hui dans cette salle : premièrement, l'escalade de la violence dans le sud-ouest de la Syrie et, deuxièmement, la nécessité d'un règlement politique.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par la grave escalade de la violence et des atrocités dans la zone de désescalade située dans le sud, dans la province de Deraa. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par le recours massif

à la violence du régime syrien – avec l'aide de ses alliés – contre son propre peuple. En particulier, en tant qu'une des puissances garantes, la Fédération de Russie a la grave responsabilité d'honorer son engagement en faveur d'un cessez-le-feu. Toutes les parties concernées doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire. À cet égard, nous appelons également la Fédération de Russie à faire pression sur le régime pour créer un espace favorable à un règlement négocié.

Le risque de retombées régionales est tout simplement trop élevé dans une région aussi sensible sur le plan politique, étant proche d'Israël, de la Jordanie et des hauteurs du Golan. Les hostilités ont déjà causé des déplacements importants depuis Bosra el-Hariri et ailleurs. Comme l'a mentionné M. Ging, plus de 45 000 personnes ont été contraintes de fuir en direction de la frontière fermée avec la Jordanie et beaucoup d'autres pourraient suivre si l'escalade de la violence se poursuit. Nous craignons une répétition des innombrables violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme perpétrées par le régime et ses alliés depuis le début de la guerre.

M. Ging vient de citer des statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé, qui a publié des chiffres troublants concernant les attaques contre des installations médicales dans toute la Syrie. Je vais répéter ces statistiques. En 2017, 112 attaques ont eu lieu, et elles ont fait plus de 200 victimes. Rien que durant les six premiers mois de cette année, autant d'attaques ont eu lieu, faisant plus de 250 victimes. À Edleb, dans le sud-ouest de la Syrie, ces attaques se poursuivent à un rythme quasi quotidien. Je vais être clair, le régime syrien attaque son propre peuple, les installations médicales et les premiers secours. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Les attaques contre les installations médicales et le personnel médical doivent s'arrêter.

Toutes les parties doivent faciliter l'accès rapide et sans entrave des secours humanitaires impartiaux aux personnes dans le besoin, notamment les premiers secours, tels que les Casques blancs, qui risquent leur vie pour fournir une aide. Nous faisons écho aux paroles de la Commission d'enquête internationale indépendante, dont le rapport sur le siège et la reprise de la Ghouta orientale (A/HRC/38/CRP.3) a été présenté hier au Conseil des droits de l'homme. Ce siège et cette reprise

par le régime ont été marqués par des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Selon ce rapport, la population de la Ghouta orientale a vécu le plus long siège de l'histoire moderne. Il faut appliquer le principe de responsabilité. L'utilisation du veto a empêché le Conseil de sécurité de renvoyer cette situation devant la Cour pénale internationale. Nous poursuivrons donc nos efforts ailleurs, devant la Commission d'enquête et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Deuxièmement, la nécessité d'un règlement politique se fait de plus en plus sentir. L'escalade actuelle de la violence et la situation humanitaire désespérée soulignent encore davantage l'urgence d'un règlement politique durable du conflit. Nous saluons la résilience, les efforts et la persévérance de Staffan De Mistura à cet égard. Les progrès dans le processus de création d'une commission constitutionnelle sans exclusive sont bienvenus et nécessaires. Nous appelons à renforcer la collaboration à Genève, sous la direction de l'Envoyé spécial, Staffan de Mistura, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous partageons les préoccupations de la représentante du Royaume-Uni en ce qui concerne la loi numéro 10 et ses répercussions potentielles sur la recherche d'un règlement politique.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de sa mise à jour pénétrante et nous saluons son engagement et sa détermination exceptionnels à instaurer la paix en Syrie. Nous le félicitons des efforts diplomatiques multiformes qu'il déploie en vue de régler la crise.

Le Kazakhstan accueille avec satisfaction les consultations organisées les 18 et 19 juin à Genève, avec la participation des délégations de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la République de Turquie. Ce dialogue constitue une avancée dans la bonne direction en vue d'appliquer la déclaration finale de Sotchi et de créer une commission constitutionnelle dirigée par les Syriens pour promouvoir le processus politique sous les auspices de l'ONU et définir sa composition et ses méthodes de travail, ce qui représente des tâches importantes. Des experts indépendants dans divers domaines doivent également être invités.

Je conviens avec mes collègues que l'ONU doit être l'unique plateforme chargée de faire avancer le processus politique. Dans le même temps, nous

comprenons que sans l'aide des parties prenantes, ce n'est pas un objectif réaliste. C'est pourquoi nous approuvons les tentatives de l'Envoyé spécial de faire participer plusieurs États du Moyen-Orient, de la région du Golfe et d'Europe à ce processus. De même, une approche régionale réorganisée est nécessaire pour appuyer les processus de Genève et d'Astana, préserver le cessez-le-feu et promouvoir le processus de paix. Nous assurons M. Staffan De Mistura et son équipe de notre ferme appui aux efforts qu'ils déploient pour faire avancer le processus politique.

Nous remercions également M. John Ging, Directeur de la Division opérationnelle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de son exposé détaillé et riche d'informations sur la situation humanitaire critique en Syrie. Nous avons examiné avec attention les derniers rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/619) et sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617). La situation humanitaire est grave et mérite notre attention. Le Kazakhstan apprécie vivement les activités du personnel humanitaire de l'ONU, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la Société du Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres organisations internationales humanitaires sur le terrain.

Nous encourageons à augmenter le nombre de livraisons transfrontières en provenance de l'Iraq, de la Jordanie et de la Turquie, conformément à toutes les résolutions sur la question. Nous avons appris qu'en mai, 440 camions – 19 convois – ont acheminé une aide vitale vers plus d'un million de personnes grâce à des livraisons transfrontières. Ces opérations complètent l'aide que fournissent les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui rendent accessibles à des millions d'autres des services en provenance des pays voisins. L'action du Ministère syrien de la santé, en coordination avec l'OMS et d'autres organisations, sous l'égide de l'ONU, a permis d'atteindre un nombre considérable de personnes dans le besoin. Le Gouvernement syrien doit améliorer le niveau d'accès humanitaire dans plusieurs zones qui ont récemment fait l'objet d'accords locaux. Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que le nombre de personnes vivant dans les zones assiégées et difficiles d'accès a diminué, et que le nombre de zones assiégées a diminué sensiblement.

Dans le même temps, il faut accorder une attention particulière à la province d'Edleb, dont près de la moitié des habitants sont des déplacés et ont besoin d'aide. Nous soulignons que toutes les parties doivent garantir aux civils la liberté de mouvement. Toutes les évacuations de civils doivent être effectuées en toute sécurité et à titre volontaire, dans le plein respect des normes de protection internationalement reconnues.

Enfin, nous nous associons aux appels lancés par l'ONU à toutes les parties pour qu'elles protègent la vie des civils et fassent en sorte que les civils ne meurent ou ne soient blessés, comme nous avons pu le constater dans la région de Deraa. Nous appuyons également les appels lancés en faveur de la liberté de mouvement et de la protection des hôpitaux, des cliniques et des écoles, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme.

Les hostilités doivent cesser. L'acheminement de l'aide depuis l'autre côté de la frontière jordanienne, grâce aux efforts remarquables menés par l'ONU, doit se poursuivre sans interruption. En effet, chaque mois, cette aide doit atteindre des centaines de milliers de personnes qui en ont besoin.

M. Lie Cheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial De Mistura et M. John Ging de leurs efforts.

Nous saluons les efforts qu'ils déploient pour faciliter le processus politique et améliorer la situation humanitaire en Syrie. Ces derniers temps, la communauté internationale a déployé des efforts considérables pour faire progresser le processus politique dans le pays. L'Envoyé spécial a mené syrien des consultations intensives et approfondies avec plusieurs parties au conflit sur des questions telles que la mise en place de la commission constitutionnelle et la relance des pourparlers de paix de Genève. Des progrès ont été réalisés. Nous espérons que le dialogue d'Astana continuera de jouer un rôle en vue du maintien du cessez-le-feu en Syrie et pour faire avancer les pourparlers de paix de Genève.

Un règlement politique est le seul moyen de régler cette question. La communauté internationale doit soutenir activement l'ONU, qui est le principal canal de médiation, appuyer l'Envoyé spécial dans ses efforts visant à relancer les pourparlers de paix à Genève et encourager le Gouvernement syrien et l'opposition à s'orienter vers le même objectif. À l'heure actuelle, la priorité est de faire avancer le processus de mise en

place de la commission constitutionnelle afin de jeter les bases solides d'un dialogue global sur des questions comme la gouvernance politique, les élections et la lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, tous les acteurs régionaux concernés doivent garder à l'esprit la paix et la stabilité régionales et créer un environnement propice au processus de règlement politique.

La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées. Nous avons pris note des informations récentes faisant état d'attaques contre des cibles en Syrie. Nous appelons les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible de provoquer une détérioration de la situation.

Le conflit syrien en est à sa huitième année. La situation humanitaire demeure grave. De nombreux civils ont été contraints de quitter leur foyer. La Chine prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'assistance et les opérations humanitaires transfrontières (S/2018/617). Nous sommes vivement préoccupés par les souffrances du peuple syrien. Nous continuerons à fournir une assistance à la Syrie et à ses voisins touchés par l'afflux de réfugiés syriens, dans la mesure de nos moyens.

Nous avons pris note des conflits qui se poursuivent dans certaines régions de la Syrie. Nous exprimons nos préoccupations à cet égard et espérons que ces conflits n'auront pas d'incidences néfastes sur des civils innocents.

Les attaques d'organisations terroristes en Syrie continuent d'entraver l'action humanitaire des Nations Unies. La communauté internationale doit renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, harmoniser les normes dans ce domaine et lutter résolument contre toutes les organisations terroristes inscrites aux listes du Conseil de sécurité. Nous exhortons les parties concernées à joindre leurs efforts et à user de leur influence pour garantir la mise en œuvre effective de la résolution 2401 (2018). L'ONU et la communauté internationale doivent renforcer leur communication et leur coordination avec le Gouvernement syrien, acheminer de l'aide vers toutes les régions de Syrie qui en ont besoin, appuyer les activités de déminage dans les zones touchées et faciliter le retour des déplacés.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous réjouissons de la convocation de la présente séance, et nous voudrions remercier M. Staffan de Mistura et

M. John Ging pour les informations importantes qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui.

Nous voudrions souligner l'importance du rapport du Secrétaire général sur les opérations transfrontières des Nations Unies en Syrie (S/2018/617), qui nous permet d'en savoir plus sur le fonctionnement du système de distribution de l'aide humanitaire et du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire. Nous insistons sur la nécessité de préserver ce système dont dépend la survie de millions de personnes.

Compte tenu de l'augmentation incessante du nombre de déplacés ayant besoin d'assistance, le Pérou estime qu'il est essentiel que le Conseil prenne les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette crise humanitaire, en dépit des divergences et des divisions liées au conflit syrien, dans le strict respect du droit international humanitaire. Nous tenons à exprimer nos préoccupations face à la poursuite des hostilités dans le sud-ouest de la Syrie, notamment dans la province de Deraa, compte tenu de leurs conséquences humanitaires dévastatrices sur les plus de 750 000 civils qui y vivent, ainsi que de leurs effets qui risquent de déstabiliser la région. Nous estimons qu'il faut répondre de toute urgence aux besoins des milliers de personnes nouvellement déplacées dans cette région, qui vivent dans des camps de fortune près de la frontière jordanienne et se trouvent dans une situation très précaire. Nous sommes également préoccupés par la situation des 2,5 millions d'habitants d'Edleb, qui risquent de provoquer une nouvelle tragédie.

Conformément aux appels lancés par le Secrétaire général, M. António Guterres, nous estimons qu'une cessation immédiate des hostilités s'impose et que toutes les parties doivent s'acquitter de la responsabilité qui est la leur de protéger la population civile en faisant sorte que l'aide humanitaire soit acheminée durablement, en toute sécurité et sans entrave sur l'ensemble du territoire syrien. Nous déplorons vivement les attaques persistantes contre le personnel et les infrastructures médicaux sur le territoire syrien, en particulier à Edleb et, plus récemment, dans le sud-ouest du pays.

Nous saluons les efforts considérables qui ont été déployés à Astana par le Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps. Nous sommes confiants qu'ils aboutiront bientôt à des résultats positifs.

En ce qui concerne le processus politique, nous saluons les efforts consentis par M. De Mistura et nous convenons qu'il faut créer les conditions minimales

permettant de trouver un terrain d'entente. Cela peut contribuer à faire avancer le processus de mise en place d'une commission constitutionnelle et a fait récemment l'objet de ses discussions avec les représentants des pays garants d'Astana et d'autres acteurs concernés lors de leur réunion à Genève. Nous estimons qu'il est essentiel que l'opposition syrienne présente dans les meilleurs délais une liste consensuelle de candidats appelés à siéger à cette commission. Nous soulignons la nécessité de garantir une représentation adéquate au sein de cette commission et l'importance de veiller à ce que 30 % de ses membres soient des femmes, comme indiqué dans la lettre que le Pérou, en sa qualité de Coprésident du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, avec la Suède et le Royaume-Uni, a adressée hier au Secrétaire général et à d'autres pays.

Il ne fait aucun doute que la mise en place et le lancement de cette commission sont des tâches complexes qui exigeront des concessions de la part de toutes les parties. Nous avons confiance dans les compétences diplomatiques et les efforts inlassables de l'Envoyé spécial, que nous appuyons pleinement.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Comme toujours, c'est avec grand plaisir et satisfaction que nous avons suivi l'exposé de M. Staffan de Mistura. Nous tenons à le remercier des efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution politique et diplomatique à la crise en Syrie. Étant donné que la situation politique est étroitement liée à la crise humanitaire qui sévit dans le pays, nous voudrions également saluer le travail considérable accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sous la direction de M. John Ging.

En ce qui concerne le processus politique et l'évolution récente de la situation politique, ma délégation voudrait apporter les précisions suivantes.

Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par l'escalade des combats dans le sud-ouest de la Syrie, notamment dans la province de Deraa, qui a entraîné le déplacement de centaines de personnes et a fait de nombreuses victimes civiles, au fur et à mesure que la violence s'intensifie.

Il convient de rappeler que la région du sud-ouest de la Syrie est un territoire important, voire stratégique, en raison de sa proximité de la frontière avec la Jordanie et le Golan, et que par conséquent, il est essentiel de préserver et de respecter la zone de désescalade

instaurée de commun accord par les parties en 2017 en vue de réduire la violence. À cet égard et conformément à la déclaration à la presse du Secrétaire général en date du 22 juin (SG/SM/19099), nous appelons à la cessation immédiate des hostilités dans cette partie du territoire syrien et exhortons les parties concernées à honorer leurs obligations découlant du droit international et du droit international humanitaire, notamment la protection des populations et des infrastructures civiles.

Pour mettre fin à ces offensives militaires, il est essentiel que nous unissions nos efforts et trouvions des synergies afin d'aller de l'avant et de donner la priorité au processus politique facilité par l'ONU. Parallèlement aux pourparlers de paix de Genève et aux exigences d'Astana, les garants de Sotchi doivent continuer de travailler à la mise en place et au bon fonctionnement d'une commission constitutionnelle représentative, réunissant des membres du Gouvernement et les groupes d'opposition, avec la participation de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

À cet égard, nous nous félicitons vivement des réunions organisées par M. Staffan de Mistura les 10, 17, 19 et 25 juin avec les garants de Sotchi et le Groupe restreint, dans le but de tracer la voie à suivre pour permettre la mise en œuvre de la déclaration finale de Sotchi et la mise en place de cette commission constitutionnelle intrasyrienne, facilitée par l'ONU dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution 2254 (2015).

L'heure des discours sur le deux poids, deux mesures et des négociations ambiguës et infructueuses est révolue. Il est temps de passer à un dialogue franc entre les parties et les acteurs concernés, en donnant la priorité aux échanges constructifs et aux débats de fond, en vue de trouver un terrain d'entente.

En ce qui concerne la situation humanitaire, mon gouvernement continue de déplorer l'aggravation de la crise humanitaire, telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général daté du 20 juin (S/2018/619). Il est essentiel qu'aucune partie n'entrave l'accès régulier des acteurs humanitaires des Nations Unies, qui est indispensable pour évaluer les besoins sur le terrain et assurer l'acheminement de l'aide et la protection des civils.

Nous continuons d'appeler les parties et ceux qui exercent une influence sur elles à permettre un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin, conformément

aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

Pour terminer, en ce qui concerne les opérations transfrontières menées par les Nations Unies, mon gouvernement est d'avis que la fourniture d'une assistance humanitaire sur une base transfrontière est essentielle et doit être maintenue. Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617). Nous sommes convaincus que les observations du Secrétaire général peuvent aider les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires à renforcer encore les opérations transfrontières. Comme il le souligne dans son rapport, la complémentarité et la coopération étroite entre les différents acteurs humanitaires est essentielle pour permettre aux personnes dans le besoin de bénéficier d'une assistance vitale.

M. Dah (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Staffan de Mistura et M. John Ging pour leurs exposés sur les aspects politique et humanitaire de la crise en Syrie.

À l'instar des autres délégations qui se sont exprimées avant elle, ma délégation reste vivement préoccupée par les derniers développements de la situation en Syrie, marquée par une recrudescence des combats dans le sud-ouest du pays, notamment à Deraa, qui ont entraîné la fuite de près de 45 000 personnes vers la frontière jordanienne. Nous déplorons particulièrement la remise en cause du statut de zone de désescalade de la province de Deraa, qui lui avait permis de bénéficier jusque-là d'une relative quiétude et se caractérise aujourd'hui par l'intensification des affrontements armés et des bombardements entre les différents belligérants.

Mon pays dénonce, par ailleurs, l'impossibilité persistante pour l'ONU et les organismes humanitaires d'accéder aux zones anciennement assiégées, en raison notamment des nombreuses entraves et autres lourdeurs administratives dont elles continuent de faire l'objet. La Côte d'Ivoire voudrait en appeler, à nouveau, à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire, afin de permettre un accès sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2165 (2014), instituant le Mécanisme de surveillance de l'aide transfrontière humanitaire en Syrie et la résolution 2401 (2018), exigeant l'arrêt immédiat

des combats et l'établissement d'une trêve humanitaire durable en Syrie.

Mon pays se réjouit, par ailleurs, de l'examen indépendant des opérations transfrontières humanitaires des Nations Unies, tel que prescrit par la résolution 2393 (2017), dont les recommandations permettront de renforcer davantage le Mécanisme de surveillance, en tenant compte des points de vue des parties concernées, en particulier les autorités syriennes, les pays voisins et les organismes humanitaires des Nations Unies.

Alors que l'escalade militaire sur le terrain se poursuit, ma délégation réitère l'importance d'une solution politique afin de restaurer la stabilité et de remédier durablement à la crise humanitaire en Syrie. La Côte d'Ivoire, qui reste convaincue que l'option militaire ne saurait être la solution au conflit syrien, appelle à nouveau les parties prenantes à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu intégral et durable et à la reprise des négociations politiques pour une paix durable, sous les auspices des Nations Unies.

Dans cette perspective, mon pays salue les différentes initiatives visant à relancer le processus de dialogue intersyrien et encourage l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, à entreprendre dans le cadre du processus de Genève les démarches nécessaires à la mise en place de la commission chargée de rédiger le projet de nouvelle constitution de la Syrie, tel que décidé à la réunion de Sotchi, en Russie.

À cet égard, ma délégation se réjouit des consultations en vue de la formation de la commission constitutionnelle, entreprises les 18 et 19 juin derniers, à Genève, par l'Envoyé spécial, avec les représentants des États garants des négociations syriennes à Astana. Ma délégation salue la rencontre organisée, le 25 juin, à Genève, par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, avec les représentants du Groupe restreint, composé de la France, de l'Allemagne, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique, pour échanger sur les perspectives de progrès au niveau constitutionnel et les efforts diplomatiques continus, en vue d'une synergie d'action des acteurs internationaux.

Ma délégation note également avec satisfaction les efforts de rapprochement des membres du Groupe restreint et du Groupe d'Astana dans le cadre de la formation de la commission constitutionnelle chargée de l'élaboration d'une nouvelle constitution en Syrie,

et se félicite de la décision du Gouvernement syrien de transmettre une liste de 50 personnes à l'effet de faire partie de cette commission.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire exhorte les parties syriennes à privilégier la voie du dialogue et à faire progresser le processus politique en vue d'une sortie de crise durable, conformément à la feuille de route de la résolution 2254 (2015) du Conseil. Elle invite la communauté internationale à soutenir les efforts de médiation et les bons offices du Secrétaire général et de son envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, en vue d'amener les parties syriennes à une reprise des négociations dans le cadre d'un dialogue constructif pour une sortie de crise durable en Syrie.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les deux intervenants, M. Staffan de Mistura et M. John Ging, pour leurs exposés détaillés. Je tiens en particulier à remercier Staffan d'avoir partagé avec nous ce qu'il a qualifié d'optimisme prudent et apporté une lueur d'espoir à nos discussions. Il a tout notre soutien.

Je vais me concentrer sur deux points : le processus politique et la situation humanitaire en Syrie.

Sur le volet politique, je voudrais une fois de plus réaffirmé notre ferme appui à la relance d'un processus politique facilité par l'ONU grâce à la mise en place d'une commission constitutionnelle. À la conférence organisée à Sotchi à l'initiative de la Russie, de l'Iran et de la Turquie, il a été convenu que l'ONU fournirait une assistance pour la formation d'une commission constitutionnelle, notamment en ce qui concerne la définition de son mandat, de ses pouvoirs, de ses règles de procédure et des critères de sélection de ses membres.

Nous sommes pour une commission constitutionnelle inclusive, dirigée et prise en main par les Syriens, sous les auspices de l'ONU à Genève. Sa mise en place doit aujourd'hui être une priorité, et des mesures supplémentaires doivent suivre rapidement afin de permettre un processus de transition politique négocié. Cela exige l'engagement total et constructif de toutes les parties au conflit, en particulier les autorités syriennes, à participer aux négociations de bonne foi et sans conditions préalables. Nous nous félicitons de la participation des femmes à ce processus en tant qu'acteurs importants pour la paix et la médiation.

Malheureusement, la logique militaire continue de dicter l'évolution de la situation en Syrie. Nous continuons de voir une violence permanente et des violations du droit

international généralisées, y compris des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'exemple le plus frappant en sont les faits récents survenus dans la zone de désescalade du sud-ouest, où le Gouvernement a lancé une offensive militaire ce mois-ci. Compte tenu de ces faits récents, nous condamnons fermement l'intensification des opérations militaires et appelons à une cessation immédiate de la violence dans le sud-ouest.

La situation humanitaire en Syrie demeure critique. Un accès humanitaire sûr et durable doit être garanti, comme demandé dans la résolution 2401 (2018). Heureusement, après avoir pris le contrôle de la Ghouta orientale et de Yarmouk, le Gouvernement a continué d'autoriser un accès régulier aux agents humanitaires des Nations Unies, ce qui est nécessaire afin d'évaluer les besoins et de renforcer assistance et protection.

La situation humanitaire déjà difficile dans le sud-ouest de la Syrie y est aggravée par l'escalade militaire. Les opérations militaires menées par les forces gouvernementales avec l'appui de la Russie ont déjà entraîné le déplacement de milliers de civils dans la zone de désescalade du sud-ouest, la majorité d'entre eux se dirigeant vers la frontière jordanienne. Dans ce contexte, il convient de souligner que plus de 2 millions de personnes dans le besoin se trouvent déjà dans des zones où l'on a pu accéder grâce aux opérations transfrontières. L'acheminement de l'aide à ces zones reste crucial et doit être garanti par toutes les parties, à commencer par le Gouvernement syrien.

Les impératifs humanitaires doivent être notre priorité absolue. Nous demandons à tous les acteurs qui ont de l'influence sur les parties au conflit de veiller à la mise en oeuvre de l'accord de cessation des hostilités. À cet égard, je voudrais souligner l'importance de protéger les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les minorités religieuses, qui pâtissent trop souvent du conflit en Syrie.

La récente offensive dans la région de Deraa, dans le sud-ouest de la Syrie, est aussi très inquiétante. Elle a lieu dans la zone de désescalade que les garants d'Astana se sont engagés à sauvegarder. Les mesures nécessaires pour protéger les civils doivent être prises, et un accès humanitaire sûr et durable doit être autorisé.

Je voudrais très brièvement exprimer notre préoccupation au sujet de ce qu'on appelle Loi No 10. Nous soulignons qu'il importe que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de préserver l'unité du Conseil s'agissant de mettre pleinement en œuvre, partout en Syrie, sa résolution humanitaire 2401 (2018). Malheureusement, ce que nous voyons, c'est la poursuite d'une autre offensive militaire. Cela nous inquiète, car nous risquons encore une fois d'être confrontés à une nouvelle flambée de violence. L'adoption de la résolution 2401 (2018) n'était que le début du processus. Nous demandons à tous les acteurs qui ont de l'influence sur le terrain de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les combats cessent, que le peuple syrien soit protégé et qu'enfin l'assistance humanitaire soit fournie.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), de leurs exposés, et nous les assurons de notre plein appui dans l'action qu'ils mènent.

Nous devons encore une fois déplorer que ce conflit se poursuive depuis huit ans, et que nous continuions d'être constamment les témoins de sièges et de violences, dont pâtissent les Syriens, en particulier les groupes de population les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants, garçons et filles. Selon l'OCHA, plus de 13 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, plus de 1,5 million de personnes continuent de vivre dans des zones difficiles d'accès, et plus de 8000 vivent dans des zones assiégées. En outre, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il y a plus de 6,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie. Nous regrettons que rien que durant le mois de mai, plus de 130 000 civils aient été déplacés de la ville d'Afrin par les violences qui se poursuivent du fait des opérations militaires.

De même, nous sommes préoccupés par la flambée de violence que nous observons dans le sud-ouest de la Syrie. C'est pourquoi nous appelons à une cessation de la violence, qui permettrait un retour de l'accalmie relative qui régnait dans cette région. De la même manière, nous condamnons toute attaque contre les installations hospitalières et les établissements éducatifs, et nous appelons les parties à respecter les obligations qui sont les leurs en vertu du droit international et du droit international humanitaire, notamment la protection des civils et des infrastructures civiles. Nous saluons le travail inlassable qu'effectuent

les différentes organisations humanitaires et les membres de leur personnel qui, au risque de leur propre vie, continuent de lutter pour garantir un accès humanitaire fort nécessaire.

Ma délégation appelle à la mise en oeuvre intégrale de la résolution 2401 (2018). À cet égard, nous voudrions saluer les différentes initiatives qui ont permis de conclure des accords d'évacuation locaux, facilitant ainsi non seulement l'accès de l'aide humanitaire, mais aussi l'évacuation des personnes qui avaient besoin de l'être, y compris celles qui appartiennent à des groupes armés et leurs familles. Nous espérons que l'on continuera de conclure de tels accords. De même, dans le cadre des différentes résolutions du Conseil de sécurité, nous invitons à poursuivre l'envoi de convois, notamment les convois transfrontaliers.

Il convient, à notre sens, de souligner que rien que durant le mois de mai, plus de 2000 demandes de distribution de denrées alimentaires par le Programme alimentaire mondial ont été approuvées, ainsi que d'acheminement de premiers secours et de vaccins à plus d'un million d'enfants et de mères. Ceci signifie, d'après dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/539), qu'environ 2 millions de personnes ont reçu une aide en matière d'alimentation, et que plus d'un million ont bénéficié d'un approvisionnement en eau, en vivres et de services d'hygiène et d'assainissement. À cet égard, nous demandons au Gouvernement syrien de poursuivre sa coopération en la matière et de se coordonner plus étroitement et plus activement avec les organismes des Nations Unies et leurs représentants.

En outre, nous appelons l'attention du Conseil sur le retour continu des civils dans la ville de Raqqa où, selon le rapport du Secrétaire général, plus de 130 000 civils sont revenus rien qu'au mois de mai. Nous rappelons que cette population non seulement souffre de l'absence de services de base, mais aussi doit faire face à la menace que constituent les restes explosifs de guerre. C'est pourquoi le déminage de la ville de Raqqa et d'autres zones touchées en Syrie doit être une action fondamentale qu'il convient de mener d'urgence, afin d'éviter d'autres victimes et de permettre à la population de reprendre sa vie quotidienne. De même, nous réaffirmons notre préoccupation quant à la nécessité de sauver la vie de milliers de civils innocents, dont des enfants, garçons et filles, et des personnes âgées, qui continuent de retourner à Edleb. Il est essentiel de prévenir une nouvelle escalade de la violence dans cette région.

Face à ces scénarios, il importe de renforcer les accords d'Astana qui ont permis de créer des zones de désescalade, l'une des initiatives internationales qui ont aidé réduire la violence en Syrie. La règle constante dans ce conflit doit être, selon nous, de prendre des mesures en vue de réduire la violence sur le terrain, d'instaurer la confiance entre les parties concernées, d'améliorer la situation humanitaire et de promouvoir les initiatives tendant à trouver une solution politique et pacifique au conflit. C'est pourquoi il importe de relancer le processus politique sur la base des différentes initiatives prises et des réunions tenues à différents niveaux avec les différentes parties impliquées dans le conflit.

À cet égard, nous nous félicitons de l'information donnée par M. De Mistura, que des progrès seraient en cours s'agissant de la création de la commission constitutionnelle. Et nous soulignons donc à nouveau les engagements pris au Congrès pour le dialogue national syrien, qui s'est tenu à Sotchi, lors duquel l'accent a été mis sur le renforcement du processus politique conduit par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la feuille de route prévue par la résolution 2254 (2015). Ces efforts doivent être poursuivis avec la rédaction d'une nouvelle constitution et la création de la commission constitutionnelle qui doit être, à notre avis, représentative et neutre. Nous espérons aussi, qu'elle œuvrera de façon active et dynamique et qu'elle inclura la participation de toutes les parties impliquées dans le conflit.

À ce titre, nous exprimons notre plein appui à l'action menée par l'Envoyé spécial pour réunir les parties concernées dans le cadre d'un dialogue qui leur permettra de parvenir à une paix durable à moyen et à long terme. De même, nous saluons les bons offices menés par le Secrétaire général en étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité afin de trouver un règlement pacifique à ce conflit.

Enfin, nous rejetons toute tentative de fragmentation, de division ethnique ou de sectarisme en Syrie. Ce sont les Syriens qui doivent décider librement de leur avenir et choisir leurs dirigeants politiques, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de leur pays, sans aucune pression ni ingérence étrangères. Nous insistons sur le fait que la seule option pour régler ce conflit passe par un processus politique sans exclusive, concerté et dirigé par et pour le peuple syrien.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous remercions et félicitons M. Staffan de Mistura et M. John Ging de leurs exposés complets et détaillés.

Nous remercions une fois encore l'ONU de tous les efforts qu'elle déploie sur tous les fronts en Syrie.

L'Ambassadeur Olof Skoog interviendra tout à l'heure au nom du Koweït et de la Suède lors des consultations, étant donné que nos deux pays sont les corédacteurs de la résolution sur la situation humanitaire en Syrie. À cet égard, je souhaite faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous nous félicitons de ce qui a été dit par M. De Mistura, à savoir que nous pouvons faire montre d'un optimisme prudent face aux progrès accomplis dans la mise en place de la Commission constitutionnelle. Si elle est menée à bien, cette étape sera cruciale pour le processus de transition politique. À cet égard, nous insistons sur le fait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire ou humanitaire à la crise en Syrie. La seule façon de résoudre la crise passe par une solution politique, ce qui exigera de nous tous que nous accélérions la sortie de cette crise prolongée qui a des répercussions non seulement pour le Moyen-Orient, mais aussi bien au-delà de la région. À cet égard, je voudrais souligner ce qu'a dit mon collègue, M. Skoog, c'est-à-dire que nous croyons en l'importance de l'engagement en faveur de la résolution 2401 (2018), qui doit être mise en œuvre. En tant que membres, nous avons la responsabilité fondamentale de donner suite à cette résolution consensuelle et de veiller à son application. Les garants de l'accord d'Astana doivent également assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/617) concernant les opérations transfrontières et l'aide humanitaire. La fourniture de cette assistance est conforme à la résolution 2393 (2017) et aux résolutions antérieures sur la question, et s'inscrit dans le cadre de l'intervention humanitaire en Syrie. Comme vient de le dire M. Ging, les populations de certaines provinces sont de plus en plus dépendantes de cette assistance. C'est pourquoi nous devons continuer à la fournir et trouver les moyens d'en améliorer l'acheminement afin qu'elle parvienne aux zones reculées et aux zones difficiles d'accès.

Deuxièmement, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant à la récente escalade militaire dans le sud-ouest de la Syrie, dont a parlé M. De Mistura, et à ses possibles répercussions humanitaires. Nous avons déjà vu certaines de ses conséquences négatives sur le nombre de personnes déplacées, qui, à ce jour, atteint près de 50 000. En ce qui concerne les

statistiques relatives aux établissements de santé citées par M. Ging dans son exposé, nous sommes profondément préoccupés par la prise pour cible de ces installations et condamnons cette pratique, qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais aussi très certainement un crime de guerre. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international et le droit international humanitaire, ainsi que les zones de désescalade et l'accord de cessez-le-feu dans le sud-ouest de la Syrie, des zones qui étaient restées calmes au cours de l'année écoulée.

Avant de conclure, il paraît opportun de rappeler à tous que nous ne sommes qu'à quelques jours du sixième anniversaire du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), qui constitue la pierre angulaire d'une solution à la crise syrienne. Il a été approuvé par le Conseil de sécurité, au travers de la résolution 2254 (2015), et bénéficie de l'appui de la Ligue des États arabes.

Le peuple syrien, un peuple d'une culture et d'une histoire riches, ne peut plus supporter de nouvelles souffrances humanitaires. Il nous incombe d'appuyer le volet politique convenu par tous les segments de la société du peuple syrien frère, afin de préserver l'intégrité territoriale, l'unité, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie et de répondre à ses aspirations légitimes.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et le Directeur John Ging de leurs exposés détaillés.

Nous convenons tous que seul un dialogue intersyrien facilité par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015), pourra mettre fin à la crise syrienne. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux efforts constants de l'Envoyé spécial qui s'emploie à relancer le processus de Genève, en mettant l'accent en particulier sur la formation d'une Commission constitutionnelle sur la base de la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi. Nous félicitons l'Envoyé spécial des consultations qu'il a menées avec tous les États et toutes les parties concernées. Il n'a, de fait, ménagé aucun effort pour s'acquitter de sa tâche, et nous sommes encouragés par les progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne la création de la Commission constitutionnelle. Nous avons pris note des importantes réunions qu'il a tenues les 19, 22 et 25 juin. À cet égard, nous nous félicitons que le Gouvernement syrien ait communiqué à l'Envoyé spécial une liste de 50 noms de candidats devant siéger dans cette commission. Nous saluons le

fait que l'Envoyé spécial a poursuivi les consultations afin que l'opposition puisse également présenter sa liste. C'est là un point très important, car il est impératif de veiller à ce que la Commission soit pleinement inclusive et représentative du peuple syrien. Comme l'Envoyé spécial l'a dit, il est également indispensable que la Commission constitutionnelle soit crédible et jouisse de la légitimité internationale.

Les besoins d'appui à la reconstruction au lendemain du conflit rendent la question de la légitimité absolument fondamentale. Comme l'Envoyé spécial l'a également souligné, il est essentiel que le processus soit pris en main par les Syriens, ce qui a également été mis en exergue dans la résolution 2254 (2015). Il ne fait aucun doute que ce principe est aussi consacré par la Charte des Nations Unies.

Si l'Envoyé spécial a œuvré sans relâche pour trouver un terrain d'entente sur le volet politique, des faits nouveaux graves et inquiétants ont été enregistrés sur le terrain. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans les déclarations du président à la presse des 10 et 22 juin (SG/SM/19080 et SG/SM/19099, respectivement), l'escalade militaire dans le sud-ouest de la Syrie et dans la province d'Edleb sont une source de profonde préoccupation. Comme il s'agit dans les deux cas de zones de désescalade, nous appelons toutes les parties à respecter les accords de cessez-le-feu et à faire preuve de retenue. Nous encourageons également tous les garants à œuvrer de concert afin de mettre un terme à l'escalade militaire en cours, qui provoque souffrances et déplacements parmi les civils et constitue une menace pour la sécurité régionale. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport en date du 20 juin,

« [i]l est essentiel de créer en République arabe syrienne un environnement paisible, sûr et neutre afin que toute la population puisse adhérer au processus politique. » (S/2018/619, par. 45)

Pour protéger les civils et les infrastructures civiles, et créer un environnement favorable au processus politique, nous soulignons que la désescalade doit être une priorité absolue. Elle est évidemment nécessaire pour garantir la qualité de l'accès humanitaire pour l'ONU et ses partenaires humanitaires. À cet égard, si la baisse du nombre de personnes dans des zones assiégées et difficiles d'accès est encourageante, nous demeurons préoccupés par l'absence d'un accès humanitaire sûr, durable et suffisant à tous les Syriens, sur la base de l'évaluation de leurs besoins humanitaires. Selon le

dernier rapport du Secrétaire général, cette année a été marquée par

« l'incapacité objective de l'ONU et de ses partenaires humanitaires de venir en aide aux populations à travers les lignes de conflit à l'intérieur même du territoire syrien. » (ibid., par. 42)

C'est pourquoi nous estimons que tant que les besoins humanitaires resteront aussi élevés, toutes les parties devront faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave afin qu'une aide puisse être fournie à ceux qui en ont le plus besoin. En outre, toutes les contributions annoncées doivent être versées afin de maintenir les programmes humanitaires. Nous avons pris note de ce que M. Ging a dit à ce sujet, car c'est également une source de préoccupation pour nous.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies, basé sur la résolution 2393 (2017), qui note que les opérations humanitaires transfrontières restent cruciales pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne aux populations qui en ont besoin par la voie la plus directe. Si nous reconnaissons ce fait, nous encourageons l'ONU et ses partenaires à mettre en œuvre les recommandations du rapport, en particulier celles qui pourraient permettre de renforcer la coordination, la transparence et l'efficacité, afin que l'aide parvienne aux populations qui en ont réellement besoin.

Enfin, nous réitérons notre position ferme, à savoir qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit syrien prolongé et que tous les acteurs syriens doivent collaborer sérieusement avec l'Envoyé spécial, qui poursuit son action diplomatique en vue de relancer les pourparlers entre Syriens à Genève. Le Conseil doit également appuyer les efforts de l'Envoyé spécial à ce moment critique.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions M. De Mistura et M. Ging de leurs exposés.

Dans la plus grande partie de la Syrie, qui est contrôlée par le Gouvernement légitime, la vie civile continue d'être rétablie, notamment avec l'appui actif de la Russie. Les autorités syriennes accordent une attention particulière aux zones libérées autour de Damas et dans le nord de la province de Homs, où les résidents sont en

train de rentrer. Dans la Ghouta orientale, les rues sont en train d'être déblayées et les immeubles d'habitation reconstruits. Des fonds ont été alloués à la remise en état des installations médicales à Nachabiyé, Harasta, Douma et Maliha. À Rastan et Talbissé, les travaux sont terminés sur les lignes électriques à haut tension et les stations auxiliaires de conversion. Il a été annoncé que le chemin de fer reliant les provinces de Tartous et Homs a été réparé.

Rien de ceci ne se passe dans les zones de la Syrie qui sont occupées, en violation de sa souveraineté, par la prétendue coalition, qui concocte des excuses pour prolonger sa présence sur le sol syrien. Des mois se sont écoulés depuis que Raqqa a été libérée de l'État islamique d'Iraq et du Levant, mais la situation n'a pas évolué. Après avoir rasé la ville – ses installations médicales, ses boulangeries, tout –, les soi-disant libérateurs ne font rien pour améliorer la situation et veulent nous donner des leçons de morale. Une situation difficile s'est développée dans le camp de Roukban, qui est situé près de la base militaire d'Al-Tanf, une zone interdite aux étrangers, et aucun progrès n'est envisagé en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire. En outre, un procédé vénal a été signalé, en vertu duquel les groupes armés exigent aux personnes qui veulent quitter le camp de leur verser une somme pouvant atteindre jusqu'à 500 dollars par famille.

Il semble que l'acheminement de l'aide internationale vers la Syrie soit retardé par le déminage, qui s'effectue notamment par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU. Dans le même temps, une unité du Centre international d'action antimines des forces armées russes a mené quatre opérations en un temps record, qui sont uniques de par leur échelle et leur complexité, deux dans le complexe architectural historique de Palmyre et dans la partie résidentielle de la ville, et deux à Alep et Deir ez-Zor; elles ont permis à des dizaines de milliers de Syriens de rentrer chez eux. Un grand nombre d'objets historiques du patrimoine mondial ont été récupérés. Je ne lirai pas les statistiques sur la quantité d'engins explosifs que nos artificiers ont désamorçés, mais le nombre est élevé.

Rien ne justifie l'hystérie au sujet de la loi n° 10, dont l'objectif, contrairement à ce que certains tentent de suggérer, n'est pas d'exproprier des particuliers mais de protéger les droits de propriété violés durant la guerre. Les Syriens n'évitent pas le contact avec les experts des Nations Unies sur cette question, ils donnent des détails et écoutent les conseils.

Le problème pressant est la remise en état des zones endommagées par les hostilités, et il faudra pour cela que la communauté internationale fournisse une aide considérable avec la participation active de l'ONU. L'aide dont bénéficiera la Syrie pour se reconstruire ne saurait être tributaire d'exigences politiques. Un moyen de lancer ce processus serait de commencer à rétablir le secteur syrien de la santé et l'industrie pharmaceutique locale en garantissant la possibilité d'acheter des médicaments et du matériel médical à l'étranger.

La qualité du rapport du Secrétaire général (S/2018/617) sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies est décevante. Il comporte une erreur grossière dès la première page, où il est écrit que les opérations humanitaires transfrontières transitent vers les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. D'où cela vient-il? La résolution 2165 (2014), qui porte création du mécanisme, indique que les opérations humanitaires transfrontières doivent bénéficier à toutes les populations qui en ont besoin dans le pays.

En nous abstenant dans le vote sur la résolution 2393 (2017), nous avons clairement fait savoir qu'il nous paraissait essentiel de mettre un terme aux activités du mécanisme. Voulant nous montrer constructifs, nous avons décidé de donner à l'ONU et aux autres parties intéressées le temps de se préparer à la clôture des opérations transfrontières et de jeter les bases d'un dialogue avec les autorités de Damas pour rechercher de nouveaux moyens d'acheminer l'aide vers l'ensemble de la population syrienne. Cependant, l'ONU n'a pas saisi cette occasion. Le rapport ne prend pas en compte les aspects militaire et politique de la situation sur le terrain et n'aborde pas les principes fondamentaux de l'aide humanitaire, notamment le respect de la souveraineté des États. Il est étrange que les auteurs du rapport n'aient rien trouvé à redire sur les opérations transfrontières. Elles ont pourtant des défauts, comme nous le savons. J'exhorte une fois de plus le Secrétariat à œuvrer à un retrait progressif et consensuel des opérations transfrontières dans un avenir proche.

Au cours des derniers jours, on a beaucoup parlé de l'escalade des tensions dans le sud-ouest de la Syrie. Soit dit en passant, je tiens à souligner que nous, comme les autres, ne sommes pas indifférents aux problèmes de sécurité de la Jordanie et d'Israël. Il convient de souligner que les combattants du Front el-Nosra organisent des attaques contre le personnel militaire syrien et empêchent l'instauration de cessez-le-feu locaux avec

les groupes armés qui veulent déposer les armes et dont les membres veulent reprendre une vie normale. Comme nous le savons, les autorités offrent de telles possibilités dans le cadre de l'amnistie gouvernementale. Les villes de Deraa et de Soueïda, ainsi que les villages qui ont choisi la réconciliation, ont été la cible de tirs de roquettes et de tirs d'artillerie de la part des djihadistes.

Il existe d'autres sources d'instabilité. La situation dans les environs de Fouaa et de Kafraya, qui sont les seules zones assiégées en Syrie selon les Nations Unies, reste très tendue. En outre, les terroristes ont intensifié les bombardements contre des quartiers résidentiels à Alep. Au lieu d'user de leur influence pour promouvoir la réconciliation, certains acteurs étrangers encouragent leurs protégés à passer à l'offensive. Cela peut être difficilement considéré comme une preuve qu'ils sont disposés à coopérer pour parvenir à la désescalade. Il convient de rappeler qu'aucun accord de cessation des hostilités ne prévoit des pauses dans la lutte contre les terroristes. La Syrie poursuit ses efforts pour éliminer les groupes terroristes restants. Dans le même temps, dans la nuit du 17 au 18 juin, des frappes aériennes intenses ont été effectuées contre des positions de l'armée syrienne et de ses alliés près du village d'Al-Hari, au sud-est de la ville d'Abou Kamal, dans la province de Deïr el-Zor. Des dizaines de personnes, qui étaient à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, ont été tuées. Ce n'est pas le premier incident de ce genre. À qui cela profite-t-il? Qui veut donner aux extrémistes une chance de relever la tête et d'essayer de reprendre les positions qu'ils ont perdues?

Je tiens à indiquer à M. De Mistura que la Russie est résolue à progresser vers un règlement politique dans un cadre international cohérent, sous l'égide de l'ONU. M. De Mistura a récemment participé à des consultations de haut niveau avec les représentants des pays garants du processus d'Astana, et par conséquent, il connaît bien notre attachement ferme au dialogue inter-syrien. Nous travaillons constamment avec les différentes parties syriennes pour les encourager à joindre leurs efforts. À ce stade, la priorité est de mettre en œuvre les recommandations relatives à la création d'une commission constitutionnelle, issues du Congrès pour le dialogue national syrien, tenu à Sotchi. Le Gouvernement syrien a présenté sa liste de délégués. Nous croyons comprendre qu'un processus de réflexion sur cette question est en cours au sein de l'opposition, dont la cohésion est sujet à caution. En fin de compte, ce sont les Syriens eux-mêmes qui devront décider de tous les détails nécessaires, avec l'aide de l'ONU.

Dans un contexte plus large, la tâche principale consiste à rétablir des relations normales entre la Syrie et les autres États de la région, des relations qui se sont dégradées au cours du conflit. Cela permettrait d'améliorer considérablement la situation au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): J'ai entendu aujourd'hui de nombreuses opinions sur l'évaluation de la situation politique et humanitaire dans mon pays, la Syrie, à l'occasion de l'examen par le Conseil du cinquante-deuxième rapport du Secrétaire général (S/2018/619). J'ai également suivi les exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et du Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). J'ai constaté une maturité politique, un sens des responsabilités et de l'objectivité dans les déclarations de certaines délégations, alors que d'autres ont prononcé des déclarations tendancieuses en faisant une lecture erronée et déformée de la situation en Syrie. Je n'entrerai pas dans les détails et je ne réagirai pas à tous les points qui ont été soulevés. Toutefois, je voudrais aborder certaines des questions les plus importantes.

Premièrement, au début de son exposé, l'Envoyé spécial De Mistura a énoncé trois priorités : la désescalade, la relance du processus politique et la nécessité de rapprocher les différents groupes de parties prenantes internationales par le biais de la diplomatie de haut niveau. Bien entendu, nous n'avons aucune objection à cela. Toutefois, nous voudrions faire quelques observations à l'intention de l'Envoyé spécial et des membres du Conseil. Après sept années d'une terrible guerre terroriste imposée à mon pays et après quatre ans de coopération avec l'Envoyé spécial, celui-ci ne considère pas la lutte contre le terrorisme comme une priorité, alors que tout le monde sait que Daech est toujours présent en Syrie sous la protection des Américains, tout comme le Front el-Nosra, qui est protégé par les Américains, les Israéliens et d'autres. Il y a aussi de nombreuses factions armées terroristes qui ont refusé de se joindre à l'accord issu de la réunion d'Astana 4, à laquelle a assisté l'Envoyé spécial, qui était présent à Astana avec nous. Je parle de l'accord qui a instauré la notion de zones de désescalade. Je dis

cela parce que selon l'une des dispositions de l'accord d'Astana 4, les groupes armés qui refusent d'adhérer à cet accord en sont exclus. Il ne s'agit pas seulement de Daech et du Front el-Nosra, mais de tout groupe qui refuse ou qui refusera d'adhérer à cet accord.

Ainsi donc, le terrorisme sévit dans notre pays depuis sept ans. Nous sommes passés d'une lutte contre les sbires des terroristes à une lutte directe contre les terroristes eux-mêmes. La situation en matière de terrorisme est désormais claire. Il y a deux jours, des groupes terroristes armés en provenance des camps d'Al-Tanf et de Roukban ont attaqué les villes de Soueïda et de Deraa, ainsi que d'autres zones où se trouve l'armée syrienne. Je parle de ce que l'Envoyé spécial a qualifié de sud de la Syrie dans son exposé. Ces terroristes sont venus des camps d'Al-Tanf et de Roukban, deux zones contrôlées par les forces américaines, comme nous le savons tous. L'armée syrienne n'a-t-elle pas le devoir de réagir à cette attaque terroriste contre deux villes du sud du pays pour protéger des centaines de milliers de civils? C'est une question qui a trait à la priorité dont l'Envoyé spécial a fait abstraction, à savoir la lutte contre le terrorisme. Pourquoi a-t-il agi ainsi? Nous avons convenu que l'ordre du jour des pourparlers de Genève porterait sur quatre volets, dont la lutte contre le terrorisme. En d'autres termes, nous ne partons pas de zéro. Nous ne devons pas oublier que la lutte contre le terrorisme est une question prioritaire inscrite à notre ordre du jour à Genève.

Deuxièmement, ce matin, l'Envoyé spécial a tenu des propos très graves et inquiétants, pour nous et pour d'autres. Il a dit :

« Je veux croire que le Conseil de sécurité ne permettra pas que cette situation [dans le sud-ouest de la Syrie] se transforme en une nouvelle Ghouta orientale ou un nouvel Alep oriental ou un nouvel Alep en général ... ».

Cela relève-t-il du mandat de l'Envoyé spécial? Est-ce qu'il a pour mandat de dire au Gouvernement syrien et à l'armée syrienne comment lutter contre le terrorisme sur le territoire syrien? Nous ne parlons pas de lutter contre le terrorisme sur le territoire américain, français, britannique, suédois, polonais ou néerlandais. Nous ne parlons que de lutter contre le terrorisme sur notre territoire. Cela relève de notre souveraineté, que le Conseil de sécurité a d'ailleurs réaffirmée dans les plus de 27 résolutions qu'il a adoptées. Toutes ces résolutions commencent par ces mots : le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté et à

l'intégrité territoriale de la Syrie. Si le Conseil réaffirme notre souveraineté, comment peut-il considérer, comme l'a dit notre collègue, l'Ambassadeur de la Suède, que ce qui se passe dans le sud de la Syrie est une agression militaire? Quand l'armée syrienne lutte contre le terrorisme dans le sud de son pays, peut-on parler d'agression?

Mon collègue, le Représentant permanent de la France, a dit que nous devons protéger les Casques blancs dans le Golan. Il est pour le moins étrange d'entendre un représentant permanent faire une telle déclaration au Conseil de sécurité. Les Casques blancs sont un groupe terroriste affilié à Al-Qaida et au Front el-Nosra. Ils sont présents dans tout le Golan et dans d'autres régions encore et sont soutenus par Israël. Ils font partie du problème que nous avons évoqué. Le Représentant permanent de la France dit que nous devons protéger les Casques blancs dans le Golan. Le mandat du Conseil de sécurité est-il de protéger les Casques blancs ou bien de protéger la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui relève de son autorité et est déployée le long de la ligne de séparation dans le Golan? Quelle est la priorité du Conseil : protéger les Casques blancs ou protéger la FNUOD? Comme les membres du Conseil le savent, plusieurs membres des contingents fidjiens et philippins de la Force ont été enlevés par les Casques blancs et le Front el-Nosra, ce qui a poussé la FNUOD à abandonner nombre de ses positions il y a trois ans.

Le Représentant permanent de la France a également fait un bref commentaire – mais je pense qu'il n'a pas échappé aux membres – appelant à un accord de Dayton syrien. J'espère avoir mal entendu, mais il a dit que nous pourrions peut-être parvenir à un Dayton syrien. Heureuse coïncidence, le Conseil a commencé ses séances d'aujourd'hui en parlant de la Serbie (voir S/PV.8295) et de la situation de M. Mladić et d'autres accusés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Près de 25 ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, signé à Dayton en 1995, le Conseil de sécurité est toujours en train d'examiner des éléments de détail, certes importants, qui sont la conséquence de l'Accord de Dayton. L'Ambassadeur de la France veut-il dire par là que la situation en Syrie doit s'internationaliser, comme le veulent certains, à l'image de ce qui s'est produit avec l'Accord de Dayton? Naturellement, mon gouvernement rejette catégoriquement une telle déclaration.

M. Ging a parlé en détail de la détérioration de la situation humanitaire à Tell Rifaat et dans la région d'Afrin. Il a raison. Cependant, il n'a pas mentionné la raison de cette détérioration, comme si le monstre turc n'existait pas et qu'il n'avait jamais eu vent de l'occupation et de l'invasion militaires turques à Afrin et Tell Rifaat. Pire encore, M. Ging a salué la Turquie pour le soutien et l'aide humanitaire qu'elle apporte à ces deux villes. N'est-ce pas scandaleux? Au lieu de dénoncer la partie turque pour avoir envahi une partie du territoire syrien, ce qui a conduit à la tragédie humanitaire dans le nord du pays, nous entendons le représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires louer les Turcs parce qu'ils fournissent une aide humanitaire à la région syrienne qu'ils ont envahie.

Nous examinons aujourd'hui le cinquante-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014). Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France, ainsi que certains éléments influents au sein du Secrétariat, ont travaillé dur pour défendre cette résolution depuis la publication du premier rapport sur sa mise en œuvre, afin d'en faire un outil politique et de faire pression sur le Gouvernement syrien pour qu'il mette en œuvre les objectifs promus par ces États, qui consistent à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie et à compromettre sa sécurité et sa stabilité. Au lieu de cela, la résolution aurait dû avoir pour objectif de contribuer à soulager les souffrances endurées par les Syriens en raison de la guerre terroriste sans précédent qui leur a été imposée.

Quand on met de côté la propagande à laquelle s'adonnent certains, affirmant que le Gouvernement syrien entrave l'accès à l'aide humanitaire, les faits montrent une fois encore que mon gouvernement coopère avec l'ONU et les autres organisations internationales en Syrie s'agissant de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. C'est ce que démontre le paragraphe 25 du rapport à l'examen. Ce paragraphe indique qu'en mai dernier, le Gouvernement syrien a approuvé toutes les demandes présentées par le Programme alimentaire mondial – je répète toutes les demandes –, qui ont été au nombre de 2 180. Le Gouvernement a également approuvé toutes les demandes présentées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Je voudrais qu'on m'explique pourquoi le Programme alimentaire mondial et le HCR sont satisfaits de leur coopération avec le Gouvernement syrien, alors que l'OCHA, lui, ne l'est pas. C'est étrange.

Ce qui est déplorable, c'est que les personnes qui ont rédigé les 52 rapports ont fermé les yeux sur les multiples crimes dont la Syrie et son peuple ont été victimes – occupation, agression, invasion, appui au terrorisme et imposition de sanctions économiques unilatérales contre la population syrienne, des sanctions dont pourtant l'ONU souligne chaque année qu'elles sont illégales et contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes des droits de l'homme. On continue néanmoins d'entendre des affirmations tendancieuses au sujet de la disponibilité des médicaments en Syrie, comme si ceux qui font ces affirmations ne savaient pas que les Turcs ont démantelé plus de 1 441 installations et usines à Alep, qu'ils ont transférées en Turquie et ont revendues en pièces détachées. Or, la plupart des laboratoires démantelés en Syrie servaient à la production de médicaments. Et que dire des sanctions, qui ont exacerbé la situation. Mais de cela, ni le Secrétaire général, ni l'OCHA ou qui que ce soit d'autre n'en parle.

Il est parfaitement déplorable que les personnes qui ont rédigé les rapports aient choisi d'ignorer les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés à Raqqa. Le Président du Conseil de sécurité en a parlé. Ces crimes ont été commis dans ces villes syriennes et dans d'autres au motif de lutter contre le terrorisme, tout en ignorant soigneusement le rôle des gouvernements qui parrainent et financent le terrorisme, comme l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie, qui pratiquent l'incitation à la violence et au terrorisme et s'emploient à répandre des idéologies radicales et la haine tout en soutenant un discours religieux dévoyé. Un tel manque de professionnalisme et de crédibilité est vraiment déplorable et atteint des niveaux inacceptables, comme le montre le fait que ceux qui ont rédigé le rapport remettent en question les conclusions de la mission d'évaluation des Nations Unies à Raqqa, se contentant de faire allusion de manière sélective et floue au rapport de cette mission. Ils ont déformé la teneur de ce rapport et choisi d'ignorer la situation tragique dans laquelle se trouve Raqqa et la souffrance de ses habitants du fait des graves crimes commis par la Coalition internationale et les milices qui opèrent pour son compte.

Des centaines de milliers – je dis bien des centaines de milliers – de mines terrestres sont disséminées à Raqqa, où chaque mois, bien chaque mois, entre 50 et 70 civils syriens qui sont retournés dans cette ville sont tués par l'explosion de ces mines, situation que certaines délégations ici à l'ONU continuent de refuser

d'aborder. Cela fait plus de six mois, bien plus de six mois, que nous sommes en discussion avec le Service de la lutte antimines de l'ONU; cela fait plus de six mois que nous lui demandons de signer un accord pour l'enlèvement des mines à Raqqa. Mais l'opération s'est arrêtée pour deux mois parce que les responsables de ce Service ont insisté pour ramener avec eux un membre français d'une organisation basée à Gaziantep. Selon le programme des Nations Unies donc, l'enlèvement des centaines de milliers de mines à Raqqa ne peut se faire sans la présence de ce membre français. Bref, le fait est que six mois se sont écoulés et la mission du Secrétariat de l'ONU ne s'est pas encore rendue à Raqqa pour commencer à y enlever les mines.

Ce qu'il faut déplorer, c'est que les auteurs du rapport ont ignoré pour la cinquante-deuxième fois les crimes commis par Israël, ses violations répétés de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, et son appui continu aux groupes terroristes présents sur la ligne de séparation, en tête desquels Daech et le Front el-Nosra. Il est déplorable, et cela mérite d'être condamné, que ces faits, avec toutes leurs conséquences sur la situation humanitaire en Syrie, n'aient pas retenu l'attention des auteurs du rapport alors qu'ils ont déjà rédigé 52 rapports à ce jour. Le Gouvernement de mon pays a adressé une lettre officielle dans laquelle il réagit au rapport à l'examen. Je voudrais faire brièvement les observations suivantes.

Premièrement, les auteurs du rapport doivent répondre de leur violation des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et de leur utilisation du terme « opposition armée » pour désigner le Front el-Nosra, Hay'at Tahrir al-Cham et les groupes qui leurs sont associés, alors que ces derniers sont inscrits en tant qu'entités terroristes sur la liste du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, la politisation clairement assumée des auteurs du rapport, qui rendent le Gouvernement syrien seul responsable des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire, n'est plus acceptable. Ils passent dans le même temps sous silence les véritables obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en Syrie, notamment le laxisme avec lequel les représentants de l'OCHA à Damas s'acquittent de leurs responsabilités et de leurs tâches, leur refus de se rendre dans les zones libérées et dans celles où il y a eu réconciliation, et l'extrême sélectivité dont ils font preuve dans la distribution de l'aide, qui est supposée être neutre et non discriminatoire, outre l'insuffisance

des fonds et le fait que certains donateurs lient leur financement à des conditions politiques incompatibles avec l'action humanitaire.

Troisièmement, les auteurs du rapport oublient de dire que c'est l'offensive turque contre Afrin qui est la principale raison du déplacement et des souffrances des civils, et il faudra leur demander pourquoi ils ne le disent pas dans leur rapport.

Comme à leur habitude, les membres du Conseil de sécurité qui parrainent et financent le Front el-Nosra mettent à profit cette séance pour porter des accusations non fondées contre le Gouvernement de mon pays, l'objectif étant de relever le moral des éléments de cette organisation terroriste. C'est d'ailleurs ce qu'ils font à chaque que l'Armée arabe syrienne remporte une victoire sur le Front el-Nosra.

Enfin, mon gouvernement réaffirme qu'il continuera de lutter inlassablement contre le terrorisme international, et ce sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne. Il réaffirme aussi sa position constante, qui est que le règlement de la crise en Syrie passe par un dialogue politique dirigé et pris en mains par les Syriens, loin de toute ingérence extérieure et sans conditions préalables.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la Suède a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je me réjouis que tous les membres du Conseil aient pris la parole. J'avais dit, et certains collègues aussi, notamment le Koweït, que nous voudrions discuter du processus politique avec M. De Mistura et le consulter sur la voie à suivre. Mais je comprends que le Président ait décidé que ce ne sera pas possible aujourd'hui, et je respecte sa décision. Mais j'espère que nous pourrons le faire dans un avenir proche.

Après avoir entendu ce que vient de dire le représentant de la Syrie, je voudrais dire quelques mots. Je vais passer sur plusieurs choses inexacts dans sa déclaration, notamment concernant une observation que j'ai faite. Je voudrais dire – et je le fais au nom de Koweït aussi – que nous devons tous appuyer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'action qu'il mène au nom de nous tous.

Ce qui suit est une déclaration conjointe de la Suède et du Koweït. Je voudrais aborder trois points concernant la situation humanitaire.

Premièrement, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, nous sommes profondément préoccupés par le fait que 2018 a été marquée par

« l'incapacité objective de l'ONU et de ses partenaires humanitaires de venir en aide aux populations à travers les lignes de conflit à l'intérieur même du territoire syrien »
(S/2018/619, para. 42)

L'aide humanitaire ne parvient qu'à une fraction de la population dans le besoin, et une trajectoire négative se dessine s'agissant de l'accès humanitaire en Syrie. Dans leur dialogue avec Damas, nous invitons ceux qui ont de l'influence – et c'est là l'occasion de le dire directement au représentant syrien – à accélérer la signature des lettres de facilitation pour les convois, la programmation des convois des Nations Unies vers les zones reprises par les forces gouvernementales et l'approbation des demandes de visas pour les membres du personnel des Nations Unies, y compris le personnel de l'OCHA.

Deuxièmement, nous condamnons la poursuite des attaques contre des installations médicales, dont le nombre a augmenté en 2018. Nous déplorons que des articles médicaux continuent d'être retirés des convois humanitaires ou refusés. Ces actes pourraient être constitutifs de crimes de guerre.

Troisièmement, nous saluons le rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617). L'accès à travers les lignes étant pratiquement inexistant, les modalités transfrontières continuent d'être un aspect essentiel de la réponse humanitaire. Il s'agit d'une modalité pouvant sauver des vies, étant donné que 2,67 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire transfrontière. Nous prenons acte du fait que l'examen minutieux des opérations transfrontières des Nations Unies en Syrie, ainsi que les mécanismes de responsabilisation en place, sont à un niveau égal ou supérieur à celui d'autres opérations humanitaires comparables.

Enfin, je voudrais féliciter les Nations Unies pour les efforts qu'elles déploient pour remédier à la situation humanitaire. Nous attendons avec intérêt d'apprendre davantage et en temps voulu sur l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations. Nous assurons M. Ging et son équipe de notre plein appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Il va de soi que nous poursuivront notre dialogue sur cette question. À compter du 1^{er} juillet, nous nous en remettrons tous à la compétence du représentant de la Suède.

La séance est levée à 12 h 50.